[FENÊTRES] SUR COURS

SNUipp-FSU
HEBDOMADAIRE
N°399
5 MAI 2014
ISSN1241-0497

Grève du 15 mai
Dégeler les salaires

DOSSIER
L'élève pertubateur, un « cas » d'école

RYTHMES Décryptage des assouplissements

À LA UNE

Grève du 15 mai, dégeler les salaires

SOMMAIRE

5
L'ENFANT A L'ÉCOLE
APPRENDRE À PARLER À LA CRÈCHE

6
ACTUS
GRÈVE LE 15 MAI POUR LE DÉGEL DES SALAIRES

10
GRAND ANGLE
SPÉCIAL RYTHMES : UN RÉEL ASSOUPLISSEMENT ?

14
DOSSIER
L'ÉLÈVE PERTURBATEUR : UN « CAS » D'ÉCOLE

20
MÉTIER
CIRCULAIRE RASED À RÉÉCRIRE

26
RESSOURCES
CHERCHEURS D'ESPACE EN CONGRÈS

26
AUTOUR DE L'ÉCOLE
UNIS CONTRE L'EXTRÊME DROITE

30
GRAND INTERVIEW
PIERRE ROSENVALLON

[ÉDITO]

Confiance et reconnaissance

© MIRA/NAJA

Après l'effervescence du remaniement ministériel et les déclarations du nouveau premier ministre sur les 50 milliards d'euros destinés à financer le pacte de responsabilité, la confusion a été grande sur le devenir de la priorité au primaire. Car pour réduire le déficit budgétaire, le premier ministre a clairement affiché sa volonté de mettre à contribution les services publics. Si la création des 60 000 postes pour l'éducation, un moment remise en cause, a été confirmée, il n'en va pas de même pour la hausse des salaires des fonctionnaires. Après déjà 4 ans de gel du point d'indice, le déclassement salarial des enseignants se poursuit et leur pouvoir d'achat ne cesse d'être rogné. C'est une nouvelle *« contribution à l'effort commun »* qui leur est demandé, en leur imposant encore trois ans supplémentaires de gel. Ce n'est pas acceptable !

Transformer l'école est plus que jamais d'actualité. Et il faudra bien y consacrer les moyens nécessaires, s'appuyer sur le professionnalisme et l'engagement de ceux qui font l'école au quotidien. Aujourd'hui, les enseignants du primaire sont en attente de confiance et de reconnaissance. C'est sur eux que repose la transformation de l'école pour faire réussir tous les élèves. Et les mesures d'assouplissement sur les rythmes scolaires proposées par le nouveau ministre de l'éducation, sont bien limitées pour changer le quotidien du métier. Les conditions d'exercice, les salaires et les carrières des enseignants doivent être sérieusement revalorisés. C'est ce que le SNUipp-FSU fera entendre avec vous en appelant à la grève le 15 mai prochain dans le cadre d'une journée d'action fonction publique pour la revalorisation du point d'indice et la garantie de services publics de qualité.

Aline Becker

[FENÊTRES SUR COURS]

Hebdomadaire du syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC
128 boulevard Blanqui 75013 Paris
Tél. : 01 40 79 50 00
E-mail : fsc@snuipp.fr

Directeur de la publication : Sébastien Sihr
Rédaction : Francis Barbe, Aline Becker, Alexis Bisserkine, Ginette Bret, Claude gautheron, Pierre Magnetto, Vincent Martinez, Philippe Miquel, Jacques Mucchielli, Christian Navarro, Emmanuelle Roncin, Sébastien Sihr, Virginie Solunto.
Conception graphique : Acte Là !

Impression : SIEP Bois-le-Roi
Régie publicité : Mistral Media
365 rue Vaugirard 75015 Paris
Tél. : 01 40 02 99 00
Prix du numéro : 1 euro Abonnement : 23 euros
ISSN 1241 0497 / CPPAP 0415 S 07284
Adhérent du syndicat de la presse sociale

Est joint à ce numéro un encart spécial « Retraités ».

SE SYNDIQUER, C'EST Utile!

LE SNUIPP-FSU : UN SYNDICAT POUR TRANSFORMER LA SOCIÉTÉ

Un syndicat engagé pour les droits humains !

Nos engagements professionnels ne s'arrêteront pas à la classe ou à l'école. Nous ne pouvons rester indifférents à l'aggravation des inégalités d'accès à l'emploi, à la santé, à la culture… mais aussi au développement de la précarité, des discriminations qui touchent les familles de nos élèves. Le SNUipp-FSU est solidaire.

PAROLES DE SYNDIQUÉ-ES

« Dans l'école, une famille tchétchène a eu des problèmes de papiers. On s'est tourné vers RESF pour savoir quoi faire, comment aider. » BRIGITTE, adjointe en maternelle

« Il suffit de regarder autour de soi : la route pour aller à l'école, le centre de loisirs ou la bibliothèque, les soins à l'hôpital, la justice, les parcs… Sans les services publics, le quotidien n'aurait pas du tout la même couleur et tournerait vite au cauchemar." ANNE, titulaire remplaçante

« Je suis impliquée dans la lutte contre les discriminations à travers mon engagement associatif. Pour moi, il était vraiment important que mon syndicat soit partie prenante des débats sur ces questions. » LAETITIA, adjointe en CLIS

LOCATIONS

- Haut Verdon gde maison 4ch 8p calme rando lac vélo 500E 06 84 81 07 93
- TOSCANE MAISON CAMPAGNE 4/5 PERS www.campogialli.it TEL 0160636845
- LOUE T3 PARIS AOUT 300E 06 85 42 48 78
- 29 MER STUD 2 PERS TEL 0686073112
- BARCELONE LOUE ETE APT 3 PERS 400E TEL 0034630051661 jconan62@yahoo.es
- 83250 MER APT 7PERS 650E/S 07 81 59 50 81
- HYERES T2 JARDIN 2 MN MER 06 32 96 97 79
- 56 GAVRES BRETAGNE MAIS. 4PERS JULLET 450E/S T : 06 84 15 27 76
- PROX AVIGNON IDEAL FESTIVAL 4 PERS MAS PISC JARDIN 600e/SEM 06 78 34 10 08
- 83 ÉTÉ 4 PERS 5MN MER 06 70 04 54 16
- Loue chalet Mercantour. St Martin Vésubie. Jardin. 07 82 07 52 30
- LOUE CORSE SUD MER 5 OU 10 PERSONNES DE 560 A 1160 QUINZAINE 0615975922

PETITES ANNONCES

TARIFS 2014 Pour une ligne de 35 caractères (blancs inclus) — Tarif syndiqué/abonné 14 euros TTC — Tarif non syndiqué 23,5 euros TTC I En pavé encadré sans fond couleur — Tarif syndiqué/abonné 20 euros TTC — Tarif non syndiqué 30 euros TTC la ligne de 35 caractères I En pavé encadré avec fond couleur — Tarif syndiqué/abonné 24 euros TTC Tarif non syndiqué 36 euros TTC la ligne de 35 caractères I Renvoyer au SNUipp - 128, Bd Blanqui - 75013 Paris

Apprendre à parler
Une première couche dès la crèche ?

Les inégalités sociales se concrétisent dès le plus jeune âge par des inégalités langagières. Certaines expériences proposent de s'y attaquer en menant des activités spécifiques auprès des enfants accueillis en crèche. Vraie ou fausse bonne idée ?

Faut-il parler aux bébés ? La question ne fait plus guère débat. Les chercheurs ont en effet depuis longtemps montré, preuves à l'appui, que l'apprentissage du langage se construit dès le plus jeune âge par des interactions nombreuses et individualisées avec les adultes. Mais à Lille, Nantes, Le Havre, Metz, Bourges et dans tout le département de l'Ille-et-Vilaine, on va plus loin. Plus de 15 000 enfants fréquentant les lieux d'accueil collectif y expérimentent un programme intitulé *« Parler bambin »* développé en 2011 à Grenoble par le médecin et chercheur Michel Zorman. Le concept ? Des ateliers de 3, 4 enfants de 18 à 30 mois qui s'éveillent au langage, au moyen d'imagiers, de pâte à modeler et de figurines, en compagnie d'un professionnel formé.

Apprentissage précoce ou « *sur-stimulation* » ?

Un récent rapport* publié par Terra Nova encourage le développement de ces expériences. Il considère que les crèches pourraient être une arme efficace de lutte contre les inégalités sociales. En effet,à quatre ans, un enfant pauvre a entendu 30 millions de mots de moins qu'un enfant issu d'un milieu favorisé. Problème, si la France a la chance de disposer d'un nombre de crèches important, celles-ci restent peu ouvertes aux enfants des familles pauvres. Sur 20 % d'enfants les plus défavorisés, seuls 8 % bénéficient d'une place en crèche. La loi prévoit pourtant qu'une place sur 20 doit être réservée dans les crèches aux bénéficiaires des minima sociaux mais elle a du mal à s'appliquer faute de capacité d'accueil. Terra Nova recommande donc la mise en place de 30 000 places de crèche supplémentaires, en priorité dans les quartiers les moins aisés mais également le développement de crèches *« à haute qualité éducative »* dotées de personnels formés aux apprentissages langagiers. Si l'on ne peut que partager les objectifs poursuivis, certains professionnels de la petite enfance restent dubitatifs sur la méthode retenue. Le risque de la stigmatisation précoce reste présent, on se souvient de la polémique déclenchée sur 2005 quand l'INSERM avait mené une expertise visant à dépister les troubles de conduite des jeunes enfants. Le collectif *Pas de zéro de conduite* s'inquiète *« des effets anxiogènes d'une sur-stimulation selon un modèle-type qui minimiserait les vertus éducatives du jeu et l'individualité de chaque enfant »*. L'efficacité reste aussi à démontrer : un programme similaire développé dans les années 60 aux Etats Unis appelé *« Carolina Abecederian »* avait montré que l'amélioration constatée des performances verbales des enfants ne se manifestait qu'à la crèche et avait tendance à s'estomper s'il n'était pas poursuivi. Une conclusion qui tendrait à prouver que si la crèche apparaît comme un premier lieu pour lutter contre les inégalités, l'école maternelle joue également un rôle central.

PHILIPPE MIQUEL

*www.tnova.fr

EN BREF

UNICEF

UN ÉTAT-CIVIL POUR TOUS

L'UNICEF s'est associé au Conseil supérieur du notariat pour soutenir *Les enfants fantômes,* un ouvrage de Laurent Dejoie et Abdoulaye Harissou. Ils sont des centaines de millions d'enfants dans le monde (Afrique sub-saharienne, Asie du Sud, Europe...), privés d'un de leurs droits fondamentaux du fait de la pauvreté et de l'exclusion, de l'éloignement ou encore de la discrimination : celui d'avoir une identité reconnue et d'être déclaré à la naissance. Un combat permanent pour l'UNICEF : faire sortir ces *« enfants invisibles »* de l'oubli et leur donner une identité, indispensable à leur développement.

MODE DE GARDE

CHEZ PAPY ET MAMY

Une étude publiée par l'Université Paris-Dauphine révèle que 11% des grands-parents des pays européens gardent leurs petits-enfants tous les jours. Ils sont entre 50% et 60% à ne les garder qu'occasionnellement comme en France, du fait de structures de garde d'enfants et d'aides financières. Dans ces pays, les mères sont beaucoup plus susceptibles de travailler et les grands-parents agissent comme une *« armée de réserve »*. A l'inverse, dans les pays où les structures de garde sont limitées et les prestations familiales minimes, les grands-parents gardent leurs petits-enfants de façon intensive.

SANTÉ

ÊTRE À JOUR DE SES VACCINS

La vaccination est le mode de prévention le plus efficace pour certaines maladies infectieuses (tétanos, polio, rougeole, méningite C, etc.). Mais selon l'INPES, le suivi de la vaccination n'est pas toujours assuré en France : 19 % des 15-79 ans, soit près d'1 personne sur 5, estiment ne pas être à jour dans ses vaccins. 53 % des jeunes de moins de 25 ans ne connaissent pas la nature de leur dernier vaccin. *« Avoir ses vaccins à jour »* , c'était le thème que la semaine européenne de la vaccination, organisée fin avril par l'OMS dans plus de 200 pays.

EN BREF

AMNESTY INTERNATIONAL

LA PEINE DE MORT EN RECUL DANS LE MONDE

Le nombre de pays appliquant la peine capitale n'a cessé de diminuer depuis 20 ans et des progrès ont été constatés dans toutes les régions du monde pendant l'année écoulée selon Amnesty international. En deux décennies, le nombre de pays pratiquant ce châtiment est passé de 37 à 22. En 2013, des pays tels que le Pakistan, les Émirats arabes unis ou le Belarus bien que n'ayant pas aboli la peine de mort n'ont procédé à aucune exécution. À ce jour, plus des deux tiers des pays du monde ont aboli la peine de mort en droit ou en pratique.

Le rapport www.amnesty.org/fr/library/info/ACT50/001/2014/fr

ONU

MÉDIATHÈQUES EN KIT POUR CAMPS DE RÉFUGIÉS

Tablettes avec connexion internet, Moocs, ressources pédagogiques, liseuses avec des milliers d'ouvrages intégrés, films et jeux vidéo : c'est une partie du contenu de l'idéas Box, médiathèque en kit conçue par l'ONG Bibliothèque sans frontières en partenariat avec le Haut commissariat de l'ONU pour les réfugiés. Elle permet l'accès à la culture et à l'information aux populations déplacées. Des camps de réfugiés au Burundi, en Jordanie et au Liban en sont progressivement équipés.

www.ideas-box.org/fr

QUÉBEC

PROF, MA FIERTÉ !

Des enseignants qui racontent leur passion du métier, leurs élèves qui leur font des *« clins d'œil »*, une première ministre qui leur rend un hommage appuyé. Dans le cadre d'une campagne d'opinion pour valoriser la profession enseignante, la Fédération des syndicats de l'enseignement du Québec a mis en place le site internet Prof, ma fierté ! où tout un chacun peut poster un témoignage mettant en avant celles et ceux *« qui préparent quotidiennement l'avenir de notre société. »*

wwww. profmafierte.com

ROMS

L'ÉDUCATION, FACTEUR DÉTERMINANT D'INTÉGRATION

« Fournir à tous une éducation de qualité n'est pas seulement une question de droits de l'homme, c'est aussi le seul moyen de sortir des millions de Roms de la pauvreté et de l'exclusion. » C'est en ces termes qu'Androulla Vassiliou, commissaire à l'éducation, ouvrait le sommet européen* qui début avril dressait un état des lieux des mesures prises pour l'intégration des dix à douze millions de Roms vivant dans l'UE. Et des progrès significatifs ont été constatés ces dernières années en matière de préscolarisation, notamment en Finlande où la fréquentation de la maternelle est passée de 2 à 60 %, en Hongrie où elle est aujourd'hui de 79 % et en Bulgarie où elle a été rendue obligatoire pour tous les enfants. Pourtant, le défi majeur reste la réduction du décrochage scolaire, plus de la moitié des enfants Roms n'achevant toujours pas le cycle d'enseignement primaire dans les pays d'Europe centrale. Formation des enseignants, méthodologies d'enseignement inclusives, recours à des assistants pédagogiques et des médiateurs Roms et une collaboration étroite avec les communautés locales et les parents sont parmi les leviers efficaces identifiés pour améliorer cette situation. Car l'enjeu est de taille, l'accès à l'enseignement secondaire et supérieur est la clé de l'intégration économique et sociale de populations encore trop souvent en butte aux discriminations de tous ordres, comme c'est le cas en France, que la commissaire épingle notamment pour des refus de scolarisation de la part de certaines municipalités. FRANCIS BARBE **http://europa.eu/rapid/press-release_IP-14-317_fr.htm*

Christophe Barret, responsable des enquêtes génération au Cereq*

3 QUESTIONS À

« Le fossé se creuse entre les niveaux de diplômes »

Le nombre de jeunes au chômage n'a jamais été aussi élevé. Pourquoi ?

Trois ans après leur sortie du système éducatif, 22% des jeunes actifs sont aujourd'hui en recherche d'emploi. La génération 2010 est plus touchée par le chômage que toutes les générations précédentes étudiées par le Céréq. Deux éléments expliquent ce niveau élevé. Tout d'abord les jeunes subissent les effets de la double crise de 2008 et 2010. Ils arrivent donc sur le marché du travail dans un contexte fortement dégradé. Ensuite, cette génération a moins bénéficié que les précédentes des interventions publiques, notamment des dispositifs de contrats aidés massivement développés entre 2003 et 2007. Mais malgré cette dégradation il ne faut pas oublier que le taux d'emploi 3 ans après leur sortie du système éducatif reste élevé. À plus de 70%.

Le diplôme protège-t-il encore ?

Clairement oui. Il suffit de regarder le taux d'insertion des jeunes non-diplômés : un actif sur deux est au chômage à 3 ans, ce qui représente 16 points de plus que la génération 2004. Nous avons aussi observé une forte dégradation des conditions d'insertion des jeunes ayant un diplôme de 1er niveau - BEP ou CAP - dont un actif sur trois est au chômage à 3 ans. Et le fossé se creuse entre les niveaux de diplômes : les diplômés du secondaire, jusqu'au Bac, enregistrent un taux de chômage de 25% soit 10 points de plus par rapport à la génération 2010, contre 11%, +4 points, chez les diplômés du supérieur court et 9%, +3 points, chez ceux du supérieur long qui sont allés à Bac+5 et au-delà. Le contexte affecte donc tous les jeunes mais plus le niveau de diplôme s'élève et plus les conditions d'insertion sont favorables.

Quelles sont les conditions d'emploi des jeunes ?

Globalement, ceux qui ont accédé à un emploi n'ont pas vu leurs conditions d'emploi se dégrader. Pour le mesurer nous observons plusieurs critères. D'abord l'accès à un CDI : 2/3 de ceux qui ont trouvé un emploi ont signé un contrat à durée indéterminée. Ensuite, le temps partiel contraint s'établit à 9%. Des chiffres stables par rapport aux générations 2004 et 2007. Enfin, les salaires sont légèrement plus favorables à la première embauche et sont équivalents à ceux des générations précédentes au bout de trois ans dans l'emploi.

PROPOS RECUEILLIS PAR VINCENT MARTINEZ

** Centre d'études et de recherche sur les qualifications : http://www.cereq.fr/*

Grève le 15 mai pour **le dégel salarial**

Le point d'indice gelé pour 3 années supplémentaires. C'est une nouvelle injustice pour les fonctionnaires. Le 15 mai prochain c'est dans l'unité la plus large qu'ils seront dans la rue pour défendre leurs salaires

Après 4 ans de gel du point d'indice, les fonctionnaires attendaient un signe du gouvernement pour mettre un terme à la dégradation constante de leur pouvoir d'achat. Espoir déçu, malgré le remaniement ministériel. Bien au contraire, le discours de politique générale du nouveau premier ministre Manuel Vals promet un nouveau régime minceur pour un État déjà à l'os. 18 milliards d'économie pour financer un large tiers des 50 milliards du *« pacte de responsabilité »* annoncé par le Président de la République. Concrètement cela signifie que l'indice des 5,2 millions de fonctionnaires restera gelé jusqu'en 2017. Avec une inflation qui continue à courir (7 % depuis 2010) et des prélèvements en augmentation, c'est donc une nouvelle baisse de salaire qui est promise aux fonctionnaires. Ceci pour financer une politique de l'offre et des facilités accordées aux entreprises qui restent pour l'heure sans aucun effet sur la relance de l'activité et l'enrayement du chômage. Une pilule particulièrement amère pour des enseignants dont le pouvoir d'achat est en chute libre depuis plus de vingt ans. Si l'engagement sur les 60 000 postes a été confirmé par Benoît Hamon, les créations de poste s'effectueront sur la base d'une stabilité du nombre de fonctionnaires et donc d'une diminution des effectifs dans la plupart des 31 *« missions »* de l'État.

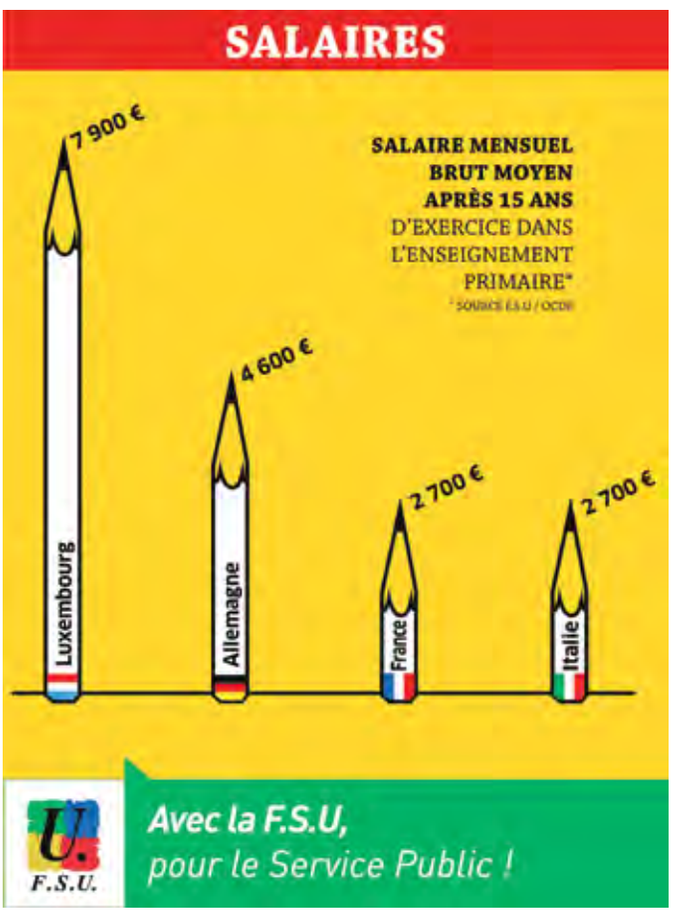

Obtenir l'ouverture de négociations

Pour le SNUipp-FSU, le contentieux salarial n'a que trop duré. La transformation de l'école passe aussi par une juste considération de ses enseignants et la reconnaissance de leur travail (voir ci dessous). Face à un nouveau tour de vis, contesté jusque dans les propres rangs de la majorité, il est temps de faire entendre la voix des personnels. C'est le sens de l'appel unitaire du 15 mai qui doit rassembler le maximum d'enseignants dans le grève et les manifestations pour obtenir sans délai du gouvernement l'ouverture de négociations sur les rémunérations et l'emploi.

PHILIPPE MIQUEL

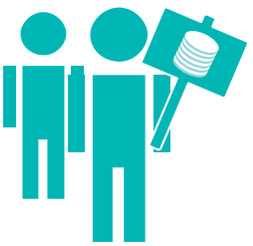

PROFESSEURS D'ÉCOLE, SORTIR DU DÉCLASSEMENT

Classés dans le peloton de queue européen en terme de rémunération, les PE français sont plantés à un niveau de salaire sans rapport avec leur niveau de recrutement et de qualification. Subissant comme tous les fonctionnaires un gel du point d'indice qui érode régulièrement leur pouvoir d'achat, il sont de surcroît victimes d'un traitement inégalitaire au sein de l'Éducation nationale. Dans le premier degré, les professeurs touchent en moyenne 8000€ par an de moins que ceux du second degré selon une récente étude de la DEPP. Une injustice que la récente création de l'ISAE n'est pas venue compenser malgré les demandes insistantes du SNUipp-FSU pour l'aligner sur l'ISOE perçue dans le second degré. Pour que la priorité au primaire se concrétise, l'école et les élèves ont besoin d'enseignants reconnus à la hauteur de l'importance des missions qu'on leur confie. C'est cette exigence que les professeurs des écoles porteront dans la rue le 15 mai aux côtés de l'ensemble des salariés de la fonction publique.

4.1%

ILLETTRISME EN BAISSE

C'est le pourcentage de jeunes en situation d'illettrisme, selon la dernière évaluation de la DEPP réalisée auprès de 750 000 jeunes lors des Journées de défense et de citoyenneté. Cette proportion en baisse d'un point intervient alors que l'ANLCI et ses partenaires continuent leur travail de prévention contre l'illettrisme, décrété grande cause nationale 2013.

LU SUR SNUIPP.FR

DÉMOGRAPHIE

EFFECTIFS EN HAUSSE EN 2014 ET 2015

La dernière note de la DEPP prévoit une forte augmentation du nombre d'élèves dans le 1er degré pour les rentrées 2014 et 2015. En 2014, ce sont 35.600 nouveaux élèves qui seraient attendus dans les écoles, suivis de 23.400 nouveaux à la rentrée suivante. Une hausse qui toucherait principalement l'école élémentaire. Pour le SNUipp-FSU, la création de 2355 postes dans le 1er degré à la rentrée 2014 sera en grande partie absorbée par la hausse démographique. La priorité au primaire doit donc passer à la vitesse supérieure.

Rubrique *L'école/Le système éducatif*

EN BREF

DROITS À LA RETRAITE

ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

Dans un courrier adressé au ministre, le SNUipp-FSU dénonce le régime discriminatoire que subissent les enseignants du 1er degré qui ne peuvent pas faire valoir leur droit à la retraite en cours d'année scolaire. Une situation qui les oblige à prolonger leur activité jusqu'au 31 août soit parfois près de douze mois au-delà de l'ouverture légale de leur droit à pension. C'est pourquoi, comme d'autres organisations syndicales, le SNUipp-FSU demande au ministre qu'ils puissent bénéficier des mêmes droit que leurs collègues du second degré et des autres agents de la Fonction publique.

INDEMNITÉS SEGPA

IL FAUT FAIRE PLUS !

Dans un courrier à Benoît Hamon le SNUipp-FSU lui demande *« de revoir le projet actuel d'indemnités spéciales »* en SEGPA. Le ministère prévoit de supprimer les heures de coordination et synthèse (HCS) au profit d'une indemnité annuelle pour tous les enseignants exerçant au sein des établissements et services médicaux-sociaux et ceux de SEGPA. Une mesure qui *« améliore la situation de certains personnels, mais dégrade le pouvoir d'achat d'une majorité d'entre eux dont certains passeraient de 1 740 € (deux HCS) à 900 €, voire 666 € annuels »* déplore le syndicat.

FONCTION PUBLIQUE

TOUJOURS MOINS D'AGENTS DE L'ÉTAT

La France comptait 5,5 millions de fonctionnaires en 2012, soit une progression de +0,3% en un an. Selon l'Insee la hausse concerne uniquement les fonctions publiques territoriale (+1,6%) et hospitalière (+0,7%). En revanche, les effectifs baissent de 1% dans la fonction publique d'État (FPE) après une baisse de 2% en 2011, en raison des 25 000 suppressions de postes entérinées dans le dernier budget du précédent gouvernement. En 2014, 13 000 postes seront de nouveau supprimés dans la FPE, hors éducation nationale, sécurité et justice.

COLLOQUE NATIONAL DU 27 MAI

POUR QUE L'INCLUSION FASSE ÉCOLE

Comment aider enfin notre école et ses enseignants à la scolarisation des élèves en situation de handicap ? C'est le thème du colloque national que le SNUipp organise le 27 mai prochain.

Jusqu'ici la mise en œuvre des principes de la loi sur le handicap de 2005 ont reposé sur un engagement fort des enseignants. Pour tendre vers une école concrètement plus inclusive, il est temps de s'en donner les moyens. Formation des enseignants, professionnalisation des AVS, collaborations avec le secteur médico-social, seront au cœur de cette journée. Avec des spécialistes, des enseignants, des parents et les associations du handicap : Serge Thomazet (enseignant-chercheur), Valérie Barry (formatrice ASH), Christel Prado (UNAPEI), Jean-Louis Garcia (APAJ) et Agnès Bathiany (FGPEP). VINCENT MARTINEZ

Le programme en détail et les inscriptions sur : http://www.snuipp.fr/Pour-que-l-inclusion-fasse-ecole

ENQUÊTE

« INCLUSIONS ET HANDICAP »

Et vous, qu'en pensez-vous ? Vous pouvez encore remplir l'enquête en ligne lancée par le SNUipp. Les résultats seront rendus publics lors du colloque du 27 mai.

Trop peu de postes pour tout faire

Une grande partie des postes créés pour la rentrée prochaine devrait être absorbée par l'arrivée de 35 000 élèves supplémentaires sur les bancs des écoles. L'effort budgétaire doit donc se poursuivre.

Comment, avec la création de 2 355 postes, absorber la hausse continue du nombre d'enfants à scolariser, baisser les effectifs, étoffer les brigades de remplaçants, reconstituer les RASED et déployer les nouveaux dispositifs pédagogiques liés à la refondation ? C'est le défi, ou pour mieux dire la gageure, à laquelle est confrontée l'administration en cette période de carte scolaire préparant la rentrée prochaine. Une enquête* conduite par le SNUipp-FSU montre que les IA se voient contraints d'opérer des arbitrages entre tous ces impératifs, une part importante des moyens attribués étant d'abord absorbée par la pression démographique et la nécessité de contenir un nombre toujours trop important d'élèves par classe. Près de 1 000 postes devraient y être consacrés alors qu'on attend 35 600 élèves de plus à la rentrée prochaine, soit une moyenne de 1 poste pour 35 élèves supplémentaires.

Priorité(s)

La réparation des dégâts consécutifs aux suppressions massives des *« années Sarkozy »* est à la peine. 305 postes sont dédiés au remplacement, trop peu pour relancer la formation continue et seuls 83 postes sont consacrés à la reconstitution des RASED, sur 42 départements. Le déploiement des nouveaux dispositifs, lui, se fait au ralenti. A la rentrée, 400 nouveaux postes *« plus de maîtres que de classes »* verront le jour, portant leur nombre à près de 1 800, encore loin donc, des 7 000 prévus à l'horizon 2017. A peine 141 sont dédiés à la scolarisation des tout-petits et 200 seront consacrés à l'allègement du service des enseignants dans les 102 REP+.

Dès lors, il ne saurait être question d'une quelconque pause dans l'attribution des 60 000 postes promis sur le quinquennat. Pour le SNUipp, il faut au contraire passer la vitesse supérieure en matière d'investissement budgétaire, pour non seulement concrétiser la priorité au primaire, mais aussi faire face à l'arrivée de près de 70 000 élèves supplémentaires dans les deux ans à venir. La création des 60 000 postes vient d'être confirmée par le premier ministre. Le SNUipp-FSU jugera sur pièce à commencer par le budget 2015 qui doit traduire cet engagement avec des créations de postes à la hauteur. En fait, on n'a toujours pas retrouvé le niveau du P/E (nombre d'enseignants pour 100 élèves) de 2002. De plus, selon l'OCDE, si la France est dans la moyenne pour le collège et le lycée, avec un taux de 7,1 enseignants pour 100 élèves, elle dégringole pour le primaire où on ne compte que 5 enseignants pour 100 élèves. FRANCIS BARBE

** À consulter sur snuipp.fr : rubrique L'école / le système éducatif*

RENTRÉE 2014 : OÙ VONT LES CRÉATIONS DE POSTES ?

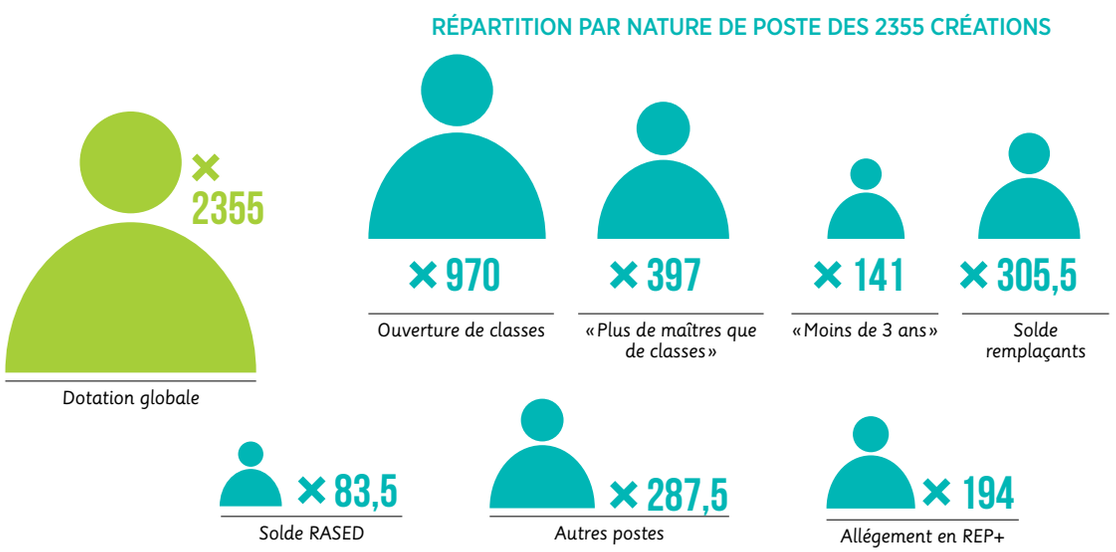

EN RÉGIONS

GERS

UNE SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE

Dans le Gers, des actions *« carte scolaire »* à l'initiative du SNUipp-FSU mais un objectif : pratiquer la solidarité départementale dans le jeu des ouvertures/fermetures et obtenir une rallonge budgétaire pour pallier les dizaines de fermetures depuis plus de sept ans. Le 17 avril, jour du CDEN, une grève, une manifestation à Auch, des écoles mobilisées, un vœu voté à l'unanimité par les élus, les parents et les organisations syndicales pour obtenir cette dotation. Une mobilisation intense du collectif *« L'école au coeur »* des parents d'élèves, élus et enseignants du Gers. Prochaine action : mercredi 14 mai devant l'IA.

AUDE

CARTE SCOLAIRE SOUS TENSION

Rassemblements et manifestations, boycott du CDEN… La carte scolaire ne passe pas dans l'Aude. Et pour cause. Alors que le SNUipp-FSU 11 estime qu'il est *« nécessaire de créer 120 postes pour donner aux écoles un ballon d'oxygène »,* la dotation, qui n'attribue que 7 postes au département, est déjà largement dépensée avant même d'envisager de faire face à l'augmentation prévue de 215 élèves minimum à la rentrée 2014. Dans un contexte où les classes surchargées risquent d'être encore plus nombreuses, parents et enseignants demandent à être reçus par le ministre en vue d'obtenir une dotation exceptionnelle.

SAVOIE

PÉNURIE DE REMPLAÇANTS

Avec 5 enseignants non remplacés en moyenne par jour et par circonscription depuis novembre, la situation du remplacement en Savoie est catastrophique. Résultat, des classes sont remplacées seulement par 1/2 journées, le plus souvent avec une rotation sur la semaine de différents remplaçants… quand ils existent ! Interpellés par le SNUipp-FSU 73, le Dasen et le recteur estiment que les taux de remplacement qui leurs sont communiqués sont suffisants et qu'il n'y a pas de problème de remplacement. Le syndicat a décidé de s'adresser au ministre.

[SPÉCIAL RYTHMES]

Rythmes scolaires :

Le ministre vient d'annoncer des mesures d'assouplissement de la réforme des rythmes scolaires. Elles sont très réduites et bien en deçà des demandes du SNUipp-FSU. Décryptage.

C'est l'histoire d'une réforme qui n'a pas trouvé le bon rythme. Même le nouveau premier ministre, Manuel Valls a semblé s'en apercevoir. *« Face aux difficultés de cette réforme des rythmes, il faut un assouplissement du cadre réglementaire actuel »* a t-il déclaré lors de son discours de politique générale. Pendant quelques jours, les interprétations ont alors été nombreuses. Au jeu de la politique fiction, chacun y est allé de son scénario. 14 jours plus tard, sur *RTL,* c'est Benoît Hamon, le tout nouveau ministre de l'Éducation nationale qui a traduit les intentions du gouvernement en présentant un nouveau décret complémentaire à celui de janvier 2013. *« À titre expérimental, des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire dérogeant aux neuf demi-journées seront possibles »* à condition de comporter au moins 5 matinées de classe incluant le mercredi ou le samedi. En clair, l'assouplissement, c'est pour les après-midi où l'une d'elle pourrait être désormais totalement libérée une fois par semaine pour le temps d' activités périscolaires (TAP) et c'est tout ! Les organisations consensuelles comme à Poitiers ou Toulouse, fonctionnant depuis des années avec un mercredi sur trois libéré ne seront plus possibles… mais pour la pratique du ski dans les villes de haute montagne autorisé certains mercredis, c'est oui ! Une telle iniquité de traitement n'est pas acceptable. De même, le ministre a fermé la porte aux 4 jours allégés avec rattrapage sur les vacances qui auraient dû être une possibilité offerte à la communauté éducative sous forme d'expérimentation car répondant aussi à des contraintes territoriales.

« COMMENT LES ÉQUIPES VONT-ELLES AVOIR LE TEMPS ET L'ÉNERGIE DE REFORMULER DES PROPOSITIONS DANS UN DÉLAI AUSSI SERRÉ ? ».

Une opération de façade ?

Alors, tout ça pour ça ? Certes, la possibilité de libérer un ou deux après-midi par semaine (voir les exemples d'emplois du temps p11) qui a toujours été une demande du SNUipp-FSU depuis 2 ans pourrait être une organisation intéressante. Ce système reviendrait à échanger le mercredi matin contre un après-midi. Les enseignants seraient alors totalement libérés. Mais, force est de constater que cette proposition arrive bien tard. Que de temps perdu… D'autant plus que les nouveaux projets possibles doivent être soumis aux DASEN pour le 6 juin 2014 ! Comment imaginer sérieusement que beaucoup d' équipes vont avoir le temps et l'énergie de reformuler des propositions dans un délai aussi serré ? Tout cela n'est pas très sérieux à moins que ce toilettage réglementaire ne soit en réalité qu'une opération de façade. Ce n'est pas le souhait du SNUipp-FSU qui revendique que les organisations dérogatoires avec après-midi libéré puissent voir le jour dans les écoles partout où les enseignants le demandent. C'est pour cette raison aussi qu'au vu des délais, le syndicat continue de porter l'exigence que l'année 2014 soit une année transitoire, pour que les équipes qui le souhaitent puissent élaborer en toute concertation des projets dérogatoires.
L'avis des enseignants doit enfin être pris en compte. À cause des financements, des manques de locaux, des difficultés à recruter des animateurs, l'emploi du temps du périscolaire a dicté sa loi à celui des temps scolaires. Résultat, c'est la première fois qu'une réforme de l'Éducation nationale a autant donné la main aux élus qui ont trop souvent décidé de manière unilatérale des durées de journée de l'école et des horaires de travail des enseignants. La gestion de l'école primaire étant une compétence partagée, l'Etat ne peut donc s'en désintéresser. Pour le SNUipp, il faut un réel rééquilibrage au bénéfice de l'Éducation nationale.

OBLIGATIONS DE SERVICE

LES REMPLAÇANTS, LA RÉFORME ET LE TEMPS DE TRAVAIL

LU SUR SNUIPP.FR

Du fait de la réforme des rythmes qui introduit notamment des demi-journées de durées inégales, les remplaçants et enseignants en complément de service sur plusieurs écoles peuvent avoir un temps de service dépassant les 24h hebdomadaires. Un nouveau décret a acté le principe de récupération de ces heures effectuées en «sur service». Comme le demandait le SNUipp-FSU, les heures en sous service (moins de 24h) ne seront pas concernées.
Le syndicat s'est tout de même prononcé contre ce texte car le ministère a refusé d'intégrer 2 autres demandes du SNUipp dont le principe est reconnu dans le second degré. Il s'agissait de reconnaître que ces personnels soumis à des contraintes particulières devaient bénéficier de droits spécifiques. Pour les remplaçants, le principe de majoration des heures supplémentaires (1h en plus donnant droit à 1h30 de récupération). Pour les enseignants affectés sur plusieurs écoles, le principe d'allégement de service en étant exempté des 36h annuelles d'APC.

Rubrique *L'école/Le système éducatif*

un réel assouplissement ?

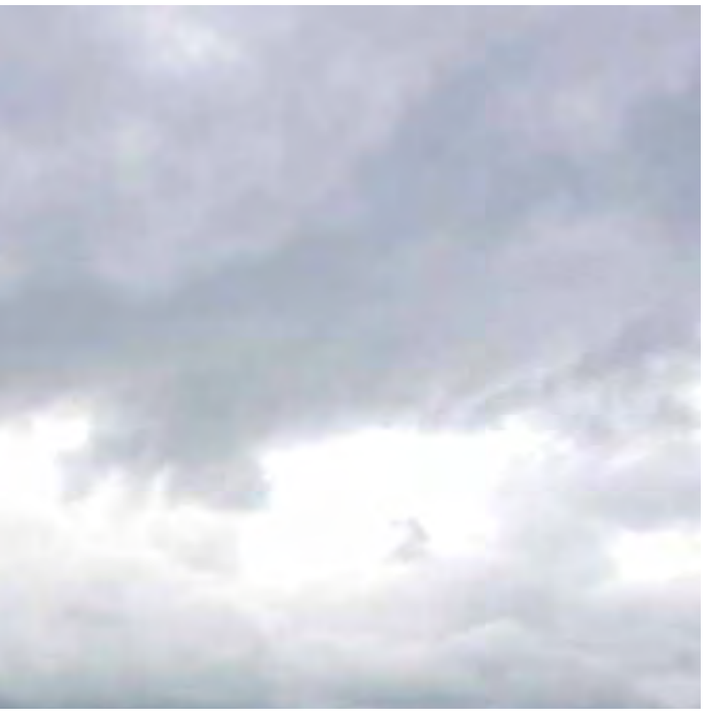

CONTRE-RAPPORT DU SNUIPP-FSU : LE BILAN DES ENSEIGNANTS

C'est pour porter la parole des enseignants et leurs demandes que le SNUipp-FSU avait lancé une enquête auprès des enseignants en début d'année. 3 500 enseignants et près de 4 000 équipes d'écoles, engagés dans la réforme depuis 2013 ou préparant la rentrée prochaine, avaient répondu.
Fort de ces résultats, en février dernier, le SNUipp avait interpellé l'ancien ministre en lui remettant ce contre-rapport des enseignants, bien éloigné des rapports complaisants publiés jusque là. Un sentiment très majoritaire de conditions de travail qui se dégradent, des contingences du périscolaire qui dictent l'organisation du temps de l'école (horaires, utilisation des locaux et même parfois des contenus et horaires de l'APC), une marginalisation de l'expertise et du métier des enseignants… c'est la première fois qu'une réforme de l'Education nationale laisse constamment le dernier mot aux élus locaux qui définissent les durées des journées de l'école et les horaires de travail des enseignants.
« Une bonne réforme, c'est une réforme qui concilie l'intérêt des élèves et des enseignants » a constamment martelé le SNUipp-FSU. C'est le sens de sa demande de réécriture et de non généralisation pour à la fois faire sauter la règle indépassable des 9 demi-journées, contraindre l'Éducation nationale à prendre les rênes de la réforme et à s'assurer de l'adhésion des enseignants et des communautés éducatives. Le contre-rapport du SNUipp demandait que des organisations anciennes comme à Poitiers, Munster, Epinal… puissent perdurer mais aussi qu'une à deux après-midis puissent être dégagées pour le périscolaire des enfants et le travail de préparation et concertation des enseignants, tout comme les 4 jours avec rattrapage sur les vacances là où des réalités territoriales le nécessitaient. Et si enfin, le dernier mot revenait à ceux qui font l'école au quotidien ?

Et la réussite des élèves ?

D'autre questions lourdes demeurent qui appellent des réponses. Pour lutter contre les inégalités territoriales et permettre la libération d'un après-midi, il faudra bien prendre en compte les demandes de pérennisation des financements. De plus, il est impossible de laisser se développer des risques de concurrence accentuée avec l'école privée qui n'est pas tenue de mettre en œuvre la réforme.
Enfin, alors que le ministre semble recentrer son discours sur l'école, il serait de bon ton de passer aux travaux pratiques. Chacun sait bien que la lutte contre l'échec scolaire ne passe pas uniquement pas les rythmes. Si tel était le cas, cela se saurait. La réussite des élèves se joue dans la classe dès la maternelle avec des effectifs allégés, des programmes modifiés, des dispositifs pédagogiques comme le *« plus de maîtres que de classes »* déployés. Tout cela ne se fera pas sans les enseignants et sans formation continue encore aujourd'hui totalement sinistrée. Ce serait avant tout cela une priorité au primaire qui serait dans le bon rythme.

GINETTE BRET

ET MAINTENANT, VOILÀ CE QUI SERAIT POSSIBLE

Le nouveau décret ouvre la possibilité de libérer un après-midi scolaire dans les 9 demi-journées pour le temps d'activités périscolaires (TAP). Les enseignants pourraient ainsi bénéficier d'une demi-journée dégagée pour leur travail de préparation, conseil de cycles, de maîtres, … Le SNUipp qui a agi pour que ces modèles soient possibles souhaite maintenant qu'ils se concrétisent partout où les enseignants le demandent.

EXEMPLE 1

	matin	après-midi
LUNDI	3H30	2H15
MARDI	3H30	2H15
MERCREDI	3H30	
JEUDI	3H30	
VENDREDI	3H30	2H

EXEMPLE 2

	matin	après-midi
LUNDI	3H	3H
MARDI	3H	3H
MERCREDI		
JEUDI	3H	
VENDREDI	3H	3H
SAMEDI	3H	

Que dit le ministre dans son projet de décret ?

Le ministère va proposer un décret complémentaire au décret du 21 janvier 2013. S'appuyant sur des expérimentations, ce nouveau décret va autoriser quelques types d'organisations dérogatoires à la règle stricte des 9 demi-journées. Ce texte sera accompagné d'une circulaire d'application précisant les possibilités d'organisations, le fonctionnement et les modalités des expérimentations, la procédure et le calendrier de concertation. Les deux textes seront soumis au vote du CSE (conseil supérieur de l'éducation) et du CTM (comité technique ministériel) le 5 mai.

Qu'est-ce qui est possible ?

À titre expérimental, des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire dérogeant aux neuf demi-journées sont possibles. Les projets doivent comporter *« au moins 5 matinées, sur au moins 8 demi-journées, sur pas plus de 24 heures, avec des journées de pas plus de 6 heures, des matinées de pas plus de 3h30 et des pauses méridiennes de pas moins de 1h30 »*.

Pour le SNUipp-FSU, l'intérêt de ce cadre dérogatoire réside uniquement dans la possibilité de libérer un après-midi, ce qui permettrait de pouvoir placer sur cette plage libérée les animations pédagogiques, les conseils de maîtres et de cycles, les travaux de préparation de classe. C'était l'une des demandes du SNUipp quand il demandait la réécriture du décret. Il reste néanmoins un écueil de taille : la faisabilité sur le terrain, notamment au vu des délais impartis, les municipalités décidant d'organiser les temps d'accueil périscolaire sur cet après-midi libéré… ou pas. Pour le SNUipp, les équipes d'écoles qui le demanderont doivent pouvoir obtenir un nouveau projet d'organisation scolaire.
Mais dans ce système dérogatoire, il manque des expérimentations demandées par le SNUipp : possibilité de libérer 1 mercredi sur 3, possibilité de travailler 4 jours avec récupération sur les vacances.

Qui demande cette expérimentation ?

Le projet doit être proposé conjointement par le conseil d'école et la municipalité. Il est transmis au DASEN avant le 6 juin pour une mise en œuvre à la rentrée. Les CDEN seront consultés pour avis.

Si le SNUipp-FSU prend acte favorablement de l'obligation de consensus entre les conseils d'écoles et les municipalités pour un nouveau projet sur les rythmes scolaires (mais uniquement sur ce nouveau décret et pas sur celui de janvier 2013…), le calendrier est beaucoup trop resserré. Le syndicat continuera de porter la demande d'une année 2014 dérogatoire, le temps pour les équipes d'écoles d'élaborer et de présenter des projets dérogatoires.

COMMENT S'ORGANISE CETTE EXPÉRIMENTATION ?

Pour les communes ayant déjà validé leur projet :

- Si aucun acteur (école et maire) ne souhaite modifier l'organisation arrêtée, l'organisation déjà retenue en CDEN est maintenue pour la rentrée scolaire 2014.
- Si un acteur (école ou maire) souhaite changer d'organisation du temps scolaire mais n'obtient pas l'accord de l'autre acteur, on en reste à l'organisation arrêtée en CDEN.
- Si les deux acteurs (école et maire) s'entendent pour proposer un nouveau projet répondant au nouveau cadre réglementaire, celui-ci est retenu pour la rentrée scolaire 2014.
- Si les deux acteurs (école et maire) s'entendent sur un nouveau projet, mais que ce dernier ne répond pas au cadre réglementaire, ce nouveau projet n'est pas retenu et c'est l'organisation initiale qui est mise en place pour la rentrée scolaire 2014

Pour les communes n'ayant pas encore finalisé leur projet :

- Si les deux acteurs (école et maire) proposent une expérimentation des rythmes scolaires avec un après-midi libéré, il est retenu pour la rentrée scolaire 2014.
- Si les deux acteurs proposent une expérimentation des rythmes scolaires mais que celle-ci ne respecte pas le cadre réglementaire, le DASEN doit alors proposer au maire une organisation du temps scolaire pour la rentrée scolaire 2014, à partir d'horaires départementaux.
- Si aucun consensus ne permet aux acteurs locaux de dégager un projet d'expérimentation du temps scolaire, le DASEN propose au maire une organisation conforme au décret du 24 janvier 2013, qu'il arrête ensuite.

Claire Leconte, enseignante, chercheuse

ENTRETIEN AVEC

« Faire sauter le verrou des 9 demi-journées »

Quelles observations faites-vous sur la réforme des rythmes scolaires ?

Je lui fais de nombreuses critiques. La première c'est que ce n'est pas une réforme. On est plutôt dans un aménagement superficiel, à la marge de l'emploi du temps scolaire, qui ne permet pas d'inciter à la réflexion sur les contenus des temps aménagés. La deuxième, c'est qu'on ne fait que suggérer aux collectivités de boucher les trous libérés par cet emploi du temps sans les y obliger. La troisième, c'est qu'on n'a pas pris le temps des formations et informations nécessaires, ni celui d'une concertation qui aurait permis la construction de projets ayant du sens. Hélas les mesures annoncées par M. Hamon ne corrigent pas ces lacunes. On continue de demander aux enseignants de rendre très vite un emploi du temps avec des cases vides à remplir plus tard. Le ministre a-t-il si peu confiance dans les enseignants et leur capacité à gérer l'organisation des temps scolaires qu'il se sent obligé de redéfinir, plus encore que le décret Peillon, des cadres stricts sur des 1/2 journées, comme ça ne se faisait plus depuis le cadre national des lois Ferry en 1887?

Quel est point de vue de la chronobiologiste?

La méconnaissance des rythmes biologiques des enfants a entrainé des erreurs dans les organisations des temps. Les communes avec lesquelles je travaille réorganisent la pause de midi parce qu'elles ont compris que ce creux méridien avec une baisse physiologique était incompatible avec certaines activités.

Quelles sont vos propositions?

Je souhaite qu'on revienne à une réflexion sur une semaine de 4 jours et demi ou 5 jours et qu'on abandonne la référence aux 9 demi-journées comme cela était dit dans tous les textes avant la réforme Darcos en 2008. Cela permettrait d'innover dans la gestion des temps scolaires. Ensuite il faudrait partir du principe connu et avéré que le matin n'a rien d'équivalent à l'après-midi du point de vue de la disponibilité des enfants. Il faut aussi réfléchir à la séquentialisation des activités pédagogiques en classe. Et comprendre que les activités périscolaires qui doivent permettre une ouverture culturelle ne fonctionneront que si elles ne sont pas occupationnelles, bouche-trous, mais inscrites sur des plages suffisamment longues pour y développer de vrais parcours éducatifs. Il faut enfin accepter d'entendre que les enseignants ont eux aussi besoin de temps pour gérer toutes leurs activités invisibles comme l'a montré la Cour des comptes qui chiffre leur temps de travail à 41h en moyenne hebdomadaire.

Un exemple ?

Si on propose cinq matinées de 4h, ce qui ne serait plus possible avec le nouveau décret, on peut travailler sur des alternances réfléchies de séquences d'apprentissage. On les complète avec deux après-midi de deux heures avec des activités moins coûteuses sur le plan cognitif, car les allègements sont bien plus cognitifs qu'horaires. Ce qui laisse deux après-midi pour les activités non scolaires permettant ainsi d'y placer des parcours. Ces après-midi seraient alors réservées aux travaux personnel et d'équipe des enseignants, leur conférant ainsi une possible gestion de leur travail libérée des temps trop contraints.

Un mot sur la spécificité de la maternelle ...

Plus encore qu'en élémentaire, le matin est à privilégier. Cela donne du temps aux activités, on fait avancer les enfants beaucoup plus vite mais sans les bousculer. L'après-midi peut être consacrée à la sieste pour tous ceux qui en ont besoin sans qu'on ait à les réveiller mais aussi à des activités de découverte.

Une certaine souplesse dans différentes organisations vous semble-t-elle possible ?

Monsieur Peillon a dit qu'on pouvait peut-être assouplir mais qu'il ne fallait surtout pas en venir à libérer un vendredi après-midi. Ce n'était pas l'objectif des communes. Celles-ci cherchaient simplement à ne pas libérer les mêmes après-midi dans toutes les écoles afin de réduire le nombre d'animateurs nécessaire et les besoins en locaux. Cela permet de mieux gérer les personnes encadrant les enfants et d'installer des emplois d'animateurs à temps plein et pérennes. La souplesse prend alors tout son sens pour peu qu'on fasse sauter le verrou des 9 demi-journées. On peut tenir compte ainsi des besoins et des ressources territoriaux tout en respectant un cadrage national à 5 jours avec une priorité aux matinées d'école.

PROPOS RECUEILLIS PAR ALEXIS BISSERKINE

CLAIRE LECONTE EST PROFESSEURE ÉMÉRITE DE PSYCHOLOGIE DE L'ÉDUCATION ET CHERCHEUSE EN CHRONOBIOLOGIE, SPÉCIALISTE DES RYTHMES DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT. EN 2014, ELLE A PUBLIÉ *«DES RYTHMES DE VIE AUX RYTHMES SCOLAIRES : UNE HISTOIRE SANS FIN»*, AUX PRESSES UNIVERSITAIRES DU SEPTENTRION

www.claireleconte.com

L'ÉLÈVE PERTURBATEUR
UN « CAS » D'ÉCOLE

C'est « le cas », l'élève agité, celui qu'on a du mal à caractériser mais qui perturbe la vie de la classe et le travail de l'enseignant. Comment travailler avec lui, l'accompagner lui aussi sur le chemin des apprentissages et de la réussite ? Vraiment pas simple.

DOSSIER RÉALISÉ PAR
ALEXIS BISSERKINE
GINETTE BRET
PIERRE MAGNETTO
VIRGINIE SOLUNTO

Qui ne se souvient pas du petit cancre, celui qui était assis au fond de la classe, tout près du radiateur ; le doux rêveur ou la douce rêveuse qui tombait des nues chaque fois que la maîtresse lui posait une question. Il faut dire que la littérature, le cinéma regorgent de personnages espiègles et sympathiques : Ducobu, les enfants de La guerre des boutons, Boulard dans Les profs… Même le grand Prévert lui faisait dire *« non avec la tête »* mais *« oui avec le cœur »*. Que les clichés ont la vie dure ! Car évidemment, les enseignants savent que tout cela n'est qu'angélisme. La réalité à laquelle ils sont souvent confrontés est bien plus complexe, c'est celle des élèves qui ont *« mal à l'école »* et souvent plus même, ces élèves qu'on dit *« agités, décrochés des apprentissages »*, ces élèves qui *« perturbent »* la classe. Comment prendre en compte leurs difficultés ? Pas toujours facile.

Tout ne relève pas des idées reçues. Le fait que l'élève n'apprenne pas n'a pas toujours posé de problème. C'était le temps de l'école de la IIIe République ou celui des 30 glorieuses. Accéder à un métier, trouver un travail quand on n'avait pas de diplôme, c'était le lot commun d'une grande partie de la population. Mais la littérature ne dit rien du traitement par l'école de ces élèves victimes de troubles du comportement. N'y en avait-il donc point ? Est-ce en raison de la massification, des attentes sociales de plus en plus exigeantes envers l'école, qu'ils sont devenus si visibles aujourd'hui ? (lire p16). Après tout, peu importe, tout comme les autres, ces élèves ont le droit d'apprendre, de réussir leur scolarité, de ne pas être oubliés sur le bord du chemin de l'école (lire p15). Mais ce genre de chose c'est toujours plus facile à dire qu'à faire.

« IL IMPORTE DE CONSTRUIRE UN CADRE DE FONCTIONNEMENT EXPLICITE AVEC UN NOMBRE RESTREINT DE RÈGLES CONSTRUITES COLLECTIVEMENT. »

La mise en place de repères

L'élève perturbateur c'est l'enfant agité, bruyant, dont *« les perturbations troublent la vie de l'école, le travail des enseignants et celui des autres élèves »* comme le définit Thierry Troncin de l'Espé de Bourgogne (lire p19). Le psychopédagogue Serge Boimare parle de *« la peur d'apprendre »* (lire p17) de ces élèves qu'on a du mal à caractériser. S'agit-il d'enfants atteints de troubles du comportement, d'enfants qui ont des soucis à la maison, qui s'ennuient dans la classe, qui évoluent dans un contexte social difficile, qui sont en situation de handicap ou dont l'agitation est passagère ? C'est souvent difficile à analyser de prime abord. Pour autant, ces élèves interpellent le maître et l'école, ils l'interrogent sur sa posture professionnelle, sur sa pratique pédagogique. Dans la salle des maîtres on se parle du *« cas »*, un peu la patate chaude qu'on ne veut pas avoir dans sa classe à la rentrée, qu'on envoie un moment dans celle du collègue histoire de ramener un peu de sérénité dans la sienne. Frédérique Petit-Bellanger, formatrice à l'Espé d'Amiens, parle du *« nomadisme de l'élève difficile »* et d'une gestion du *« cas »*

tout à fait contreproductive (lire p17).
Alors que faire ? La première chose comme souvent est de ne pas rester seul(e). Le travail en équipe, les regards croisés, les actions concertées, constituent déjà une première approche. Les chercheurs soulignent l'importance de la mise en place de repères, de rituels qui aideront l'élève perturbateur à mieux intégrer le groupe classe. *« Il importe de construire un cadre de fonctionnement explicite avec un nombre restreint de règles construites collectivement »*, ajoute Thierry Troncin.

Toute la complexité de l'acte d'enseigner

Et puis, il y a les RASED, largement décimés mais qui constituent une ressource considérable. *« Le dispositif RASED constitue une réponse pertinente à la prise en charge des élèves 'perturbateurs' quand les aides proposées par les enseignants ne permettent pas de dépasser certaines difficultés, d'appréhender leurs origines plurielles ou de les approcher globalement. Nous sommes des ex-pairs formés à la difficulté scolaire. »* résume Maryse Charmet, la présidente de la FNAREN (lire p16). Certains IA ont élaboré un protocole de gestion de ces élèves. C'est à la fois une aide au repérage et un outil d'accompagnement avec parfois l'intervention du CPC pour l'élaboration et le suivi de stratégies. À Andrézieux dans la Loire, Stéphanie, maîtresse en CE1, a sollicité le dispositif car malgré les organisations mises en place avec le reste de l'équipe elle se sentait *« dans l'impasse ». « Je culpabilisais, je m'en voulais de ne pas trouver de solutions »* (lire p17). À Toulouse, à l'école Ernest Renan située en REP+, l'équipe a inscrit depuis trois ans dans son projet d'école la prise en compte des difficultés liées au comportement. Des aménagements, qui ne nécessitent pas de modifications importantes, comme la réorganisation de l'accueil en classe pour éviter que les élèves ne se croisent et ne se bousculent dans les couloirs, ont été mis en place. Cette école de 10 classes bénéficie de deux maîtres surnuméraires et de l'intervention d'animateurs du centre de loisir (lire p18). La façon d'accompagner les élèves perturbateurs ne peut pas être déconnectée des moyens dont disposent les équipes. Le nombre d'élèves par classe par exemple est un facteur non négligeable. Mais que ce soit en équipe, avec les RASED, avec l'accompagnement de protocoles ou les ressources proposées par l'institution (lire ci-dessus), la leçon à retenir est que l'élève perturbateur révèle toute la complexité de l'acte d'enseigner et de l'acte d'apprendre. Les réponses à apporter sont multiples et l'école à elle seule ne peut pas tout.

UNE PRISE EN COMPTE INSTITUTIONNELLE

Pour le SNUipp-FSU, davantage de moyens pour l'école sont nécessaires pour prendre en compte ces enfants dans leur globalité et leur permettre d'être avant tout des élèves. Les enseignants sont souvent seuls face à des difficultés que l'institution peine à prendre en compte. Et c'est pourtant à tous les niveaux de la prise en charge de ces élèves *« difficiles »* que des moyens en temps, en formation, en accompagnement et en postes sont nécessaires. Dans la classe d'abord, avec des enseignants mieux formés tant dans la gestion du groupe que dans l'organisation des situations d'apprentissage. Dans la classe encore, avec des effectifs moins chargés qui permettent une meilleure prise en compte de chacun des élèves. Dans les équipes ensuite, disposant du temps et de la formation nécessaires car c'est l'échelon où peuvent s'élaborer des règles cohérentes, des stratégies collectives et des parcours réfléchis. Avec des RASED reconstitués enfin, pour que les élèves comme les enseignants puissent bénéficier de l'analyse, de l'expertise, du travail de prévention comme des prises en charges des maîtres spécialisés et des psychologues scolaires.

HISTORIQUE

PASSÉS AU PREMIER RANG

La gestion des élèves perturbateurs est davantage une question récurrente que nouvelle. L'école doit se donner les moyens pour que tous réussissent.

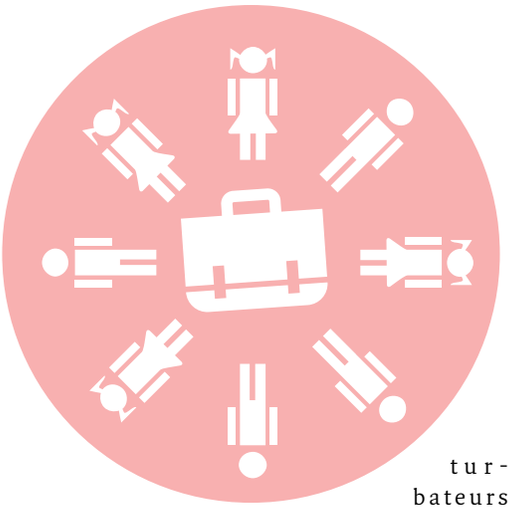

Très longtemps, l'image du mauvais élève ou du « *cancre* », dont la littérature regorge, a été celle de quelqu'un de sympathique qui ne réussit pas bien mais qui ne représentait pas un problème pour l'institution. On savait qu'il pourrait accéder à un métier sans être diplômé et cela n'avait aucune importance puisque très peu de personnes l'étaient. Puis l'école s'est transformée au cours des années avec notamment sa massification. Cette massification scolaire, l'allongement de la durée d'études et l'élévation du niveau de qualification ont redessiné les finalités de l'école avec un objectif clairement affiché : amener 80 % d'une classe d'âge au niveau du bac. Pour permettre à tous les élèves d'accéder aux études supérieures, l'école, qui jusqu'alors y préparait les élites, devait repenser son fonctionnement pour devenir l'école pour tous. S'est ajoutée une pression sociale et scolaire autant pour les familles et leurs enfants que pour les enseignants, tous sommés de réussir car en France plus qu'ailleurs, le diplôme joue un rôle déterminant pour l'emploi. Et cela encore plus, en période de crise, où bon nombre de familles sont en difficulté. Ce qui pouvait passer inaperçu hier est devenu aujourd'hui une préoccupation obligatoire. C'est le cas alors de ces enfants agités qui sont devenus la cible de toutes les attentions tant ils peuvent faire voler en éclat le fonctionnement d'une école ou d'un collège et mettre à mal les apprentissages de tous. Si les images d'Epinal nous racontent des élèves d'autrefois avachis au fond de la classe ou collés au radiateur, la prise en charge de ces élèves perturbateurs commence à devenir une priorité dans les académies au niveau des formations, des accompagnements et des postulats d'éducabilité. Mireille Cifali le dit bien dans son ouvrage *Le lien éducatif*, contre-jour psychanalytique : *« Pour vivre-ensemble, il y a des règles, des interdits, des mots dits, des assurances, des sécurités, une place à préserver même à celui qui débarque en angoisse et attaque pour n'être pas attaqué. Il importe de perdre cet espoir que l'on peut vivre ensemble en bonne entente simplement par notre bonne volonté. »*

Maryse Charmet, rééducatrice et présidente de la FNAREN*

3 QUESTIONS À

« Entendre et accompagner les enseignants »

Les RASED sont sollicités pour gérer les élèves perturbateurs, pourquoi ?

Le dispositif RASED constitue une réponse pertinente à la prise en charge des élèves *« perturbateurs »*, quand les aides proposées par les enseignants ne permettent pas de dépasser certaines difficultés, d'appréhender leurs origines plurielles ou de les approcher globalement. Nous sommes des ex-pairs formés à la difficulté scolaire. L'enjeu n'est pas de substituer une aide à une autre, mais bien de trouver l'aide adaptée à la situation, initiée par le RASED ou co-construite avec l'enseignant.

Quelles aides peuvent apporter les maîtres G ?

Il s'agit de proposer, dans l'école, des voies alternatives d'aides, un cadre contenant et conteneur, une relation ajustée et les médiations nécessaires pour que l'enfant puisse se représenter le monde, se mettre en projet, s'exprimer, se mettre en jeu dans son projet scolaire, tout en enrichissant ses compétences sociales.

L'aide rééducative intervient par nature principalement en dehors de la structure classe. Sortir de la classe si nécessaire pour mieux s'y réinscrire. L'écolier est considéré dans sa globalité d'enfant, avec son histoire et dans l'unité de son développement corporel, cognitif, affectif, social. En s'appuyant sur ses ressources personnelles et par l'acquisition de nouvelles compétences transférables dans son projet scolaire dont une meilleure estime de soi, la rééducation aide l'enfant à enrichir ses représentations, faire des liens entre son monde privé et le monde scolaire, mieux comprendre les attentes scolaires et ainsi mieux se développer ensuite à l'école.

Et la prévention ?

Le plus tôt possible, dès la maternelle, pour anticiper l'apparition de ces difficultés. Nous avons là des propositions : développer la réflexivité des enseignants et les pratiques collaboratives en les aidant à analyser les difficultés, traquer les générateurs d'une détérioration du climat scolaire, favoriser les solidarités. Il faut aussi faciliter les différents passages, accompagner les familles, enclencher le langage et le processus de symbolisation, et favoriser le dialogue parfois rompu entre l'institution et les familles à l'entrée au collège…

**FNAREN : Fédération nationale des Associations des Rééducateurs de l'Éducation Nationale*

PROTOCOLE DANS LA LOIRE

MIEUX VOIR LE TROUBLE

Le département de la Loire dispose d'un protocole de gestion des élèves perturbateurs. Dans la circonscription d'Andrézieux, il permet à la conseillère pédagogique d'intervenir à la demande des enseignants pour les accompagner dans la recherche et la mise en œuvre de solutions.

Appelons le Nathan. Sa rentrée en CE1 dans cette école de la circonscription d'Andrézieux-sud dans la Loire a été compliquée. C'est la séparation d'avec sa maman et le passage en classe qui sont difficiles et prennent au fil du temps des proportions inquiétantes. De pleurs en début d'année, on passe à de véritables crises qui nécessitent d'isoler Nathan pour le protéger, protéger ses camarades et parfois le contenir. Le psychologue scolaire est prévenu (il n'y a plus de RASED complet dans cette circonscription), une équipe éducative réunie, un suivi au CMP est envisagé mais tarde un peu… Pour Stéphanie la maîtresse, c'est de plus en plus difficile. *«Je culpabilisais,* dit-elle, *je m'en voulais de ne pas trouver de solutions, heureusement il y a l'équipe»* précise-t-elle en racontant les organisations trouvées avec les collègues pour gérer les crises de Nathan et son retour en classe. Tous tiennent en effet à ce qu'il soit scolarisé mais le sentiment de *«bricoler»*, de ne *«plus faire son métier»* et que le reste de la classe pâtit de la situation taraude la maîtresse et l'équipe.

Trois axes sont travaillés avec les enseignants : la mise en place d'un cadre, la posture de l'enseignement et la différenciation.

D'une gestion de crise à une gestion pédagogique

Au retour des vacances, en novembre la situation empire encore. *«On était dans l'impasse et le stress dans l'école était palpable»* dit-elle. La conseillère pédagogique de circonscription Nathalie Thollot et le psychologue scolaire Jean François Maneval se mobilisent alors pour assurer le temps d'accueil de Nathan tous les matins pendant plusieurs semaines. Une forme d'intervention exceptionnelle mais pas si étonnante ici car la CPC suit un protocole de gestion des élèves perturbateurs* initié par l'IEN et les CPC ASH de la Loire. Elle a suivi une formation *«troubles du comportement»* pour leur servir de relais. *«Je suis cette année 8 élèves touchés par des troubles du comportement sur ma circonscription,* raconte Nathalie. *J'interviens en trois temps: observation de l'élève, mise en place du protocole qui s'appuie sur une approche comportementale basée sur le renforcement positif. Je réunis toute l'équipe éducative de l'école afin d'expliquer cette approche. Puis j'interviens une semaine environ dans la classe, afin de mettre le protocole en place. Enfin je suis les progrès à distance en contactant les collègues tous les 15 jours.»* Cette année cette formation des CPC volontaires est étendue à d'autres circonscriptions du département. Quant à Nathan, tout n'est pas réglé mais, depuis janvier il est en progrès. Un travail est enclenché avec la famille et un PPRE fixe les aménagements pédagogiques mis en place. À l'école, on pense déjà au parcours à lui construire pour l'année prochaine.

**en ligne sur le site de l'Inspection d'Andrézieux-Sud*

EN BREF

APPRENDRE ET ENSEIGNER

LA PEUR, MAUVAISE CONSEILLÈRE

Serge Boimare a décrit en 2000 la peur d'apprendre des élèves qui les conduit à l'agitation, voire à l'échec et à la violence. Douze ans plus tard, le psychopédagogue approfondissait son analyse en évoquant la peur d'enseigner face à l'opposition des élèves qui s'ennuient ou qui provoquent. Selon lui, plus les classes sont hétérogènes plus il faut travailler à leur offrir un patrimoine culturel commun. Ce nourrissage culturel des élèves qui ne sont pas en *«manque intellectuel»* mais dans des *«stratégies d'évitement de penser»* doit s'accompagner d'un travail en équipe des enseignants pour confronter les pratiques et innover.

«L'enfant et la peur d'apprendre», «La peur d'enseigner», **chez Dunod**

RECHERCHE

LE NOMADISME DE L'ÉLÈVE «DIFFICILE»

«Une éviction douce de la classe», un nomadisme, voire une relégation. C'est sévèrement que Frédérique Petit-Ballager, formatrice à l'Espé d'Amiens, analyse les parcours de scolarisation des élèves perturbateurs. La chercheuse montre comment les difficultés comportementales amènent les enseignants et l'institution à *«bricoler»* ou construire des parcours personnalisés ou des actions d'aide individuelle qui peuvent marginaliser progressivement les élèves *«difficiles»* en les privant de *«repères spatio-temporels, culturels, et de savoirs communs à tous les élèves».*

0www.aref2013.univ-montp2.fr

COLLÈGES

LA SANCTION EN QUESTION

Difficile de mesurer l'ampleur des punitions infligées dans les établissements scolaires. Benjamin Moignard, maître de conférences en sociologie s'y est essayé en enquêtant dans une centaine de collèges. Selon lui, les sanctions diverses qui touchent 96% des élèves mais se concentrent sur 6 à 8% d'entre eux, ne sont pas éducatives car elles sont incomprises par les élèves et développent un sentiment d'injustice. Il recommande que les règles comme les sanctions soient pensées collectivement par les équipes et que l'on travaille aussi sur les sanctions positives comme *«la valorisation et l'encouragement»*

GESTION COLLECTIVE À TOULOUSE

L'AUTONOMIE DANS LE CARTABLE

À l'école Ernest Renan de Toulouse, afin d'être au plus près de leurs 194 élèves, les enseignants ont inscrit le climat scolaire et la prévention pour tous dans leur projet d'école. Agir en amont pour tous afin de désamorcer les comportements perturbateurs de certains.

Tout n'est pas rose dans cette enclave difficile du nord de Toulouse. L'équipe formée de 15 enseignants de l'école Ernest Renan en REP+ de 10 classes, dont une CLIS, a décidé il y a trois ans de prendre à bras le corps les difficultés liées au comportement. Ils ont misé sur une prévention pour tous, pour gérer, sans les stigmatiser, tant que faire se peut, les élèves perturbateurs. *«Quand je suis arrivée, je venais d'une école maternelle et la proposition que j'ai faite de l'aménagement particulier des montées en classe a décontenancé mes collègues»* raconte la directrice. Finis les rangs qui se bousculent dans la cour et les cris. 10 minutes d'accueil, où les élèves arrivent dans la cour, montent sereinement en classe et sont accueillis individuellement par leur enseignant. *«Ce permis de circuler rend la rentrée plus fluide, il y a moins de conflits. C'est la présence de 2 maîtres surnuméraires et de l'équipe du CLAE* qui a bien sûr facilité la mise en place de ce dispositif».* Puis ce sont les récréations qu'il a fallu aménager. 3 espaces, des jeux différents, des circulations libres, des rangements organisés par les élèves, sous la responsabilité des enseignants. *«Tout est fait pour éviter la sanction. Si un élève a un comportement dangereux ou non respectueux, ce sont ses droits à l'autonomie qui sont gelés»* poursuit-elle.

Permis de réussir

En classe, le projet d'école a mis en place les ceintures de comportement. *«Jamais un élève ne sort de la classe...et ils le savent»* explique une enseignante. C'est le groupe classe qui se réunit une fois par semaine, parle, propose, régule, et félicite. *«Les paliers sont petits et les élèves, même les plus difficiles ou les plus en difficulté, ont la possibilité de progresser. Le plus important c'est de leur dire ce que l'on attend d'eux».* Les effectifs réduits des classes, la présence de maîtres surnuméraires en cycle 2, celle d'assistants pédagogiques en cycle 3, favorisent le travail en groupe, des temps d'individualisation. Les conseils des maîtres ont lieu chaque semaine, et les discussions se poursuivent à l'heure du déjeuner pour suivre tout ce qui se met en place, parler des enfants en difficulté et travailler le lien indispensable avec les familles et les partenaires. De nombreuses équipes éducatives sont mises en place auxquelles participent le directeur du CLAE, le maître G qui intervient en cycle 2 et le psychologue scolaire, qui se rend parfois dans les classes et conseille les enseignants. C'est toute l'équipe éducative qui a pris un pinceau pour peindre en rose l'avenir des élèves.

**CLAE: Centre de Loisirs Associé à l'Ecole*

EN BREF

VIDÉO FORMATION

FAIRE FACE AUX INCIDENTS

Un des modules de la plateforme de vidéo formation NéoPass@action piloté par l'Ifé est consacré à la gestion des incidents scolaires. Comment des enseignants débutants réagissent aux perturbations scolaires, quels gestes professionnels sont mis en œuvre et avec quel profit ?
Les regards croisés des jeunes praticiens mais aussi de collègues plus chevronnés et de chercheurs permettent de questionner les pratiques de chacun. Ils invitent à débattre des réponses pédagogiques possibles et l'on peut mesurer en quoi l'expérience, le « métier » sont des ressources utiles à la gestion de ces difficultés... ou pas.
neo.ens-lyon.fr

EN LIGNE

DOCS EN STOCK

Sylvie Castaing est enseignante spécialisée et formatrice ASH à l'Espé de Strasbourg. Elle met en ligne sur son site ses propres interventions contenant des apports théoriques et des pistes pédagogiques sur la gestion du comportement dans la classe. Mais elle liste également de nombreuses ressources ou outils provenant de sites institutionnels, associatifs ou professionnels (dont des contributions québécoises) qui peuvent aider à mieux cerner les problématiques écarts entre difficulté, trouble et handicap.
sylviecastaing.chez.com/comportement.htm

INSTITUTION

DES RÉPONSES RÉACTUALISÉES

Des modalités de gestions des élèves perturbateurs se trouvent dans la circulaire établissant le règlement type départemental qui date de 1991ou dans celle sur la prévention de la violence de 2006. Fort heureusement, de nombreuses académies travaillent à actualiser la prescription et à donner des pistes pour la mettre en œuvre. C'est le cas du CASNAV-CAREP de Nancy-Metz qui évoque la didactique comme prévention des perturbations ou de l'Yonne qui élabore actuellement des fiches *« réflexes »* à l'attention des enseignants pour anticiper les situations de crise.

ENTRETIEN AVEC

Thierry Troncin, formateur à l'Espé de Bourgogne

«L'école comme un cadre structurant et apaisant»

DOCTEUR EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION, THIERRY TRONCIN TRAVAILLE SUR LA PSYCHOPATHOLOGIE DES APPRENTISSAGES ET LES STRATÉGIES D'ENSEIGNEMENT DIFFÉRENCIÉES. IL EST RESPONSABLE DE FORMATIONS SPÉCIALISÉES. IL A ÉTÉ CONSEILLER PÉDAGOGIQUE ASH EN CÔTE D'OR PENDANT 20 ANS.

Qu'est-ce qu'un élève perturbateur ?

Un élève perturbateur est un enfant dont le comportement dérange l'ordonnancement du temps et de l'espace scolaires. Ces perturbations troublent la vie à l'école, le travail des enseignants et celui des autres élèves. Ces écoliers ne correspondent pas aux élèves idéalisés qui apprennent tout en valorisant l'investissement et les compétences des enseignants. Nous devons différencier les comportements scolaires perturbateurs, agaçants certes mais mesurés, circonscrits, «contenables», inscrits dans un apprentissage social en cours, des comportements inscrits dans une problématique individuelle invalidante, voire pathologique, nécessitant des regards et des analyses croisés ainsi que des prises en charges spécialisées.

Comment faire la différence entre perturbation, trouble et handicap ?

La catégorie des troubles de la conduite et du comportement concerne les enfants dont la nature, la fréquence et l'importance des comportements déviants nuisent à leur développement ou à celui d'autrui, comme les troubles du comportement, la mésadaptation socio-affective ou la déficience psychosociale. Ces enfants éprouvent de grandes difficultés à construire des relations pacifiées avec autrui car ils sont envahis par des émotions, des frustrations, des peurs et des angoisses. Depuis la loi de 2005 sur le handicap, ces troubles, lorsqu'ils sont cristallisés et invalidants, sont considérés comme un handicap à part entière dans la mesure où, malgré des capacités intellectuelles normales, l'enfant n'est pas en mesure d'accomplir son rôle social dans ses différents lieux de vie.

Quel impact sur le travail enseignant ?

Les conduites sociales inappropriées de ces élèves fragilisent les adultes, les font sortir de leurs gonds, les épuisent, les *«montent»* parfois les uns contre les autres, les invitent à se réinterroger sans cesse quant à leur réelle compétence professionnelle. De surcroît, ces troubles peuvent entrer en résonance avec les individus eux-mêmes, et les effets sont insupportables sur le plan personnel. Toutefois, les postures professionnelles et les pratiques d'enseignement, si elles sont adaptées, concertées et inscrites sur le long terme, peuvent contribuer à améliorer significativement le bien-être scolaire de l'enfant, et par là-même à apaiser ses tensions internes.

«LES POSTURES ET LES PRATIQUES PEUVENT CONTRIBUER À AMÉLIORER LE BIEN-ÊTRE SCOLAIRE DE L'ENFANT»

Des pistes pour faire progresser ces élèves ?

Les pistes que je suggère doivent être réfléchies au sein d'une équipe et évaluées très périodiquement. L'important est d'avoir des réponses cohérentes et concertées, de garder son calme et considérer que la situation peut s'améliorer car ces enfants ont besoin d'adultes de référence structurants, apaisants, en qui ils peuvent avoir confiance. C'est pourquoi il importe de construire un cadre de fonctionnement explicite avec un nombre restreint de règles construites collectivement. Ces élèves perturbateurs doivent éprouver un sentiment d'appartenance à un collectif protecteur et rassurant. Souvent la pédagogie de projet est fructueuse et il est important de ritualiser, voire routiniser, des temps pédagogiques en écrivant le déroulement des séances, en accompagnant les entrées dans les tâches d'apprentissage, en étant vigilant sur les temps de transition ou d'attente et en limitant les moments oraux collectifs.

Des outils sont nécessaires ...

Oui surtout ceux qui vont leur permettre de mieux appréhender les temps, les espaces et les consignes: les sabliers pour apprécier le temps dévolu à une activité, les jetons pour quantifier les prises de parole autorisées et les sollicitations de l'enseignant, les étiquettes activités pour se repérer dans l'emploi du temps ou les espaces refuges pour gérer les temps de suspension ou prévenir une situation de fulgurance. Mais il est essentiel d'observer ces élèves pour repérer les temps d'apaisement, d'excitation ou de retrait, de les analyser en cherchant le pourquoi d'un tel comportement à ce moment-là. L'enfant doit être associé à cette démarche pour comprendre ce qu'il met en œuvre dans les moments calmes et les éléments-clefs de dérapage afin de ne pas répliquer le même comportement lorsqu'il sera confronté à la même situation.

EN BREF

ESPÉ

DES M1 INTERDITS DE M2

À l'Espé Centre val de Loire, l'obtention de l'année de Master 1 ne suffit pas pour passer en Master 2. L'université d'Orléans a en effet décidé d'imposer des conditions de notes ou de moyennes supplémentaires. Une situation très problématique car elle pourrait barrer la route à des étudiants ayant réussi leur M1 et le concours de Professeurs des écoles mais qui ne pourraient pas devenir PE stagiaires. Le SNUipp vient d'écrire au nouveau ministre en charge à la fois de l'éducation et de l'enseignement supérieur pour que l'Espé d'Orléans – Tours revienne sur ces dispositions injustement contraignantes.

PLUS DE MAÎTRES QUE DE CLASSES

JOURNÉE NATIONALE LE 10 JUIN

Comment les équipes vivent et travaillent avec *« Plus de maîtres que de classes » ?* Quel en est l'impact sur le métier ? Quels besoins en terme de formation, de temps, d'accompagnement ? Telles sont les grandes questions qui seront au coeur de la journée de réflexion nationale organisée par le SNUipp-FSU à Paris le 10 juin prochain. Avec l'éclairage des travaux de la recherche et notamment Patrick Picard chargé d'études à l'Ifé. Inscriptions auprès des sections départementales du SNUipp-FSU

LU SUR SNUIPP.FR

CARTE SCOLAIRE 2014

OÙ VONT LES POSTES ?

Le SNUipp-FSU a mené l'enquête dans les départements afin de connaître la nature des 2 355 postes créés à la rentrée prochaine dans les écoles. La pression démographique absorbe l'essentiel des postes, souvent au détriment des postes de remplaçants ou de RASED et des nouveaux dispositifs («plus de maîtres que de classes», moins de trois ans, allégement en éducation prioritaire…). Pour le syndicat, il faut passer à la vitesse supérieure en matière d'investissement budgétaire pour traduire concrètement la priorité au primaire.

Rubrique *L'école/Le système*

NOTE D'ÉTAPE

LES PLUS ET LES MOINS DU « PLUS DE MAÎTRES »

Avant l'an II du *« Plus de maîtres que de classes »,* l'Inspection générale tire un premier bilan de sa mise en œuvre. Du plus, mais un appétit de formation du côté des équipes.

Un engagement fort de la part des équipes et un appétit de formation, d'accompagnement et d'échanges : ce sont les éléments saillants du premier bilan du *« plus de maîtres que de classes »* qui fera bientôt l'objet d'une note d'étape de l'Inspection générale (IGEN).

Rapidité, sérieux et diversité

Dans leur présentation au comité de suivi du dispositif, les inspecteurs notent la rapidité et le sérieux avec lesquels il s'est déployé en pointant la réactivité des enseignants et la grande volonté des écoles de réussir sa mise en œuvre. Ils remarquent cependant la diversité des moyens consacrés au dispositif. On peut en effet constater dans l'éducation prioritaire des écarts allant de 1 poste pour 191 élèves à 1 poste pour 2515. Mais la diversité est visible également dans les modalités de mise en œuvre puisqu'il n'y a pas de *« modèle national »* prescrit. Cet engagement fort des personnes et des équipes ainsi que les regards croisés entre les différents intervenants semblent amener chacun à questionner ses pratiques et à reconsidérer le regard porté sur les élèves et le métier. C'est donc assez logiquement que les inspecteurs font part de la très forte demande de formation de la part de tous les acteurs. Une formation qui ne soit pas spécifique aux *« maîtres+ »* mais qui concerne l'ensemble de l'équipe. Une formation qui passe par l'élaboration et l'échange de pratiques et de ressources. Une formation qui puisse intégrer les apports de la recherche et des regards extérieurs sur le travail conduit. Ça tombe bien, ce sont des exigences qui sont fortement relayée par le SNUipp-FSU et qui seront abordées lors de la journée nationale de réflexion du 10 juin prochain (voir ci-contre). Reste au nouveau ministre à enclencher le changement de ce côté-là.

ALEXIS BISSERKINE

TRAVAIL À TEMPS PARTIEL : INÉGALE RÉPARTITION

Dans le primaire, seulement 3% des hommes travaillent à temps partiel contre 14,1% des femmes. En revanche, presque ¼ des femmes de 35 ans font ce choix. En cause l'entrée tardive dans le métier qui retarde l'âge du 1er enfant et la surreprésentation des femmes dans le choix de prendre un temps partiel pour élever son enfant.

POURCENTAGE D'ENSEIGNANTS DU 1ER DEGRÉ TRAVAILLANT À TEMPS PARTIEL

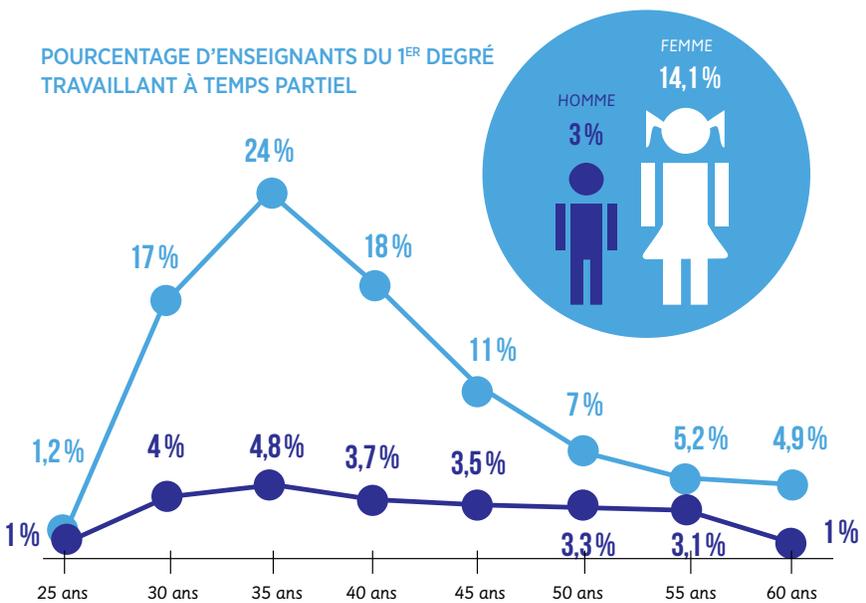

Source : bilan social 2013 (MEN-MESR DEPP)

PROFESSIONNALISATION DES AVS

AMÉLIORATIONS INDISPENSABLES

Progressivement, les AVS vont être remplacés par des AESH (Accompagnants des élèves en situation de handicap). Ces derniers seront désormais recrutés sur la base d'un diplôme, actuellement toujours en gestation. Nouvelle étape du processus de professionnalisation des AVS initié en 2013, un projet de décret devrait permettre aux AVS sous contrat d'AED (assistants d'éducation) d'obtenir un CDI après 6 ans passés dans la fonction d'accompagnement des élèves en situation de handicap. Il fixe aussi les modalités de formation et reconnaît aux AVS en CUI (contrat unique d'insertion) la possibilité de postuler sur ces postes après 2 ans dans la fonction. Mais les propositions ministérielles sont très insuffisantes et sont loin de régler les questions essentielles du temps partiel imposé et de la faible rémunération. Le SNUipp-FSU, qui estime qu'il n'est pas envisageable que les personnels soient soumis à la précarité pendant 6 années, interviendra en ce sens lors du Comité technique ministériel du 13 mai.

Rubrique *L'école/Le système*

Missions des RASED
Circulaire à réécrire

Le projet de circulaire définissant les missions des personnels RASED contredit les conclusions des chantiers métiers sur de nombreux points. Il doit être réécrit.

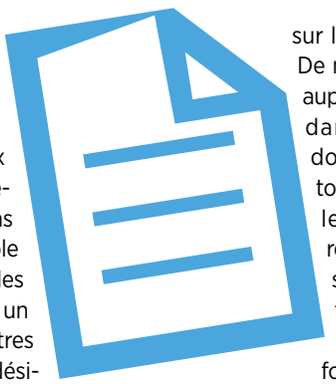

Le 8 avril dernier, le ministère présentait aux organisations syndicales le projet de circulaire définissant les missions des personnels exerçant en RASED afin de donner une traduction réglementaire aux chantiers métier. Mais surprise : le texte présenté est apparu très éloigné des conclusions de ces travaux, constituant parfois un véritable retour en arrière unanimement dénoncé par les syndicats. Alors que la circulaire envisageait un recentrage très strict des rééducateurs (maîtres G) sur les troubles du comportement, une désignation des fonctions de maître E comme *« postes spécialisés pour la grande difficulté scolaire »* le tout *« majoritairement dans la classe »*, le SNUipp-FSU a demandé au ministère de revoir sa copie. Il est indispensable de réaffirmer les missions de prévention, d'aide à dominante pédagogique et ré-éducative, de travail en réseau permettant de croiser les regards et les expertises sur les difficultés de l'élève. De même, les interventions auprès des élèves aussi bien dans et hors la classe doivent être réaffirmées tout comme le travail avec les familles intégré et reconnu dans le temps de service. Enfin, il serait temps d'apporter des réponses en terme de formation initiale et continue. Du côté des psychologues, au sein des RASED, le SNUipp-FSU a demandé l'écriture d'une circulaire spécifique s'appuyant sur les évolutions à venir en terme statutaire, de recrutement et de formation. Les services du ministère se sont engagés à présenter un nouveau projet de circulaire. Réponse le 13 mai prochain. VINCENT MARTINEZ

Serge Abiteboul, informaticien, membre de l'Académie des sciences et du Conseil national du numérique

3 QUESTIONS À

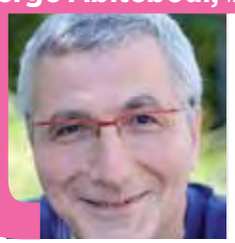

« Former à l'informatique l'ensemble des citoyens »

Vous défendez l'enseignement du langage informatique dès l'école primaire. Pourquoi ?

Le monde qui nous entoure est devenu numérique. L'informatique est l'outil qui nous permet de le comprendre et la programmation en est un aspect essentiel. Son enseignement doit faire partie du socle commun au même titre que d'autres apprentissages. C'est indispensable et pas seulement pour les futurs ingénieurs et scientifiques mais aussi pour l'ensemble des citoyens. Est-ce qu'on souhaite former des esclaves d'une technologie omniprésente ou au contraire des personnes qui la comprennent, la maîtrisent, la développent ?

Quels outils utiliser avec des jeunes enfants ?

Il ne s'agit pas de transformer des enfants de 8-10 ans en ingénieurs ou en programmateurs mais de leur présenter une forme de pensée qui va les aider à mieux appréhender le monde qui les entoure. Cette approche de la pensée informatique peut se pratiquer sans ordinateur avec des jeux qui permettent de découvrir des aspects fondamentaux, par exemple de l'algorithmique. La familiarisation avec la notion de programme peut ensuite être réalisée avec des logiciels d'initiation comme Scratch*. La démarche peut être menée en complémentarité avec d'autres disciplines : étudier les algorithmes permet de revenir sur la notion d'opérations arithmétiques, apprendre la grammaire et l'orthographe peut s'appuyer sur la réalisation d'un mini programme informatique de correction d'erreurs.

Comment former les enseignants à cette nouvelle discipline ?

Au niveau secondaire, cela passe par le recrutement d'enseignants déjà formés ou la formation solide d'enseignants déjà recrutés dans d'autres matières (dans une phase transitoire). En primaire, c'est plus compliqué mais on peut déjà commencer par enseigner l'informatique aux futurs PE même s'il y a une vraie révolution culturelle à faire dans ce cadre. Pour les enseignants déjà en place, il est possible de leur donner des outils pédagogiques, orientés autour du jeu, qui leur permettront d'apprendre en même temps que leurs élèves car l'informatique est quelque chose qui s'enseigne beaucoup en faisant.

PROPOS RECUEILLIS PAR PHILIPPE MIQUEL

**http://info.scratch.mit.edu/fr*

[MÉTIER]

Des cases et des bulles :

Les résultats du concours *« Des cases et des bulles »*, organisé par le SNUipp-FSU, la BnF (Bibliothèque nationale de France), la Ligue de l'enseignement, la ville de Paris, les éditions l'*École des loisirs* et le *Café pédagogique,* ont été dévoilés. Il s'agissait d'imaginer une histoire et de l'animer en utilisant toutes les techniques de la bande dessinée. Le patrimoine culturel revisité, l'imagination au pouvoir, de l'émotion, de l'humour, des cases en tous genres, des bulles éclatées… des BD qui ont toutes séduit le jury réuni début avril. Un choix difficile…

PREMIER PRIX
une classe de découverte

École élémentaire Nelson Mandela de Marly (59), classe de CP de Mme HIMPE

C'est la classe de Candice Himpe, enseignante en ECLAIR à Marly dans le Nord, qui a remporté le premier prix. Ses 18 élèves de CP, avec 3 élèves de CE1 présents ponctuellement en groupe de besoin, ont su revisiter avec humour le personnage de la sorcière au travers d'un diaporama *«Abracadabramarmite».* Tout un travail en amont sur les stéréotypes de ce mythe archi-connu de tous les enfants, sur les ombres, sur les formules magiques, sur les onomatopées, sur l'encodage de phrases complètes a permis aux petits élèves de produire une vidéo vivante, drôle, où chacun a tenu un rôle. Un artiste en résidence à Valenciennes, Samuel Bodart, spécialiste de l'univers du son, a aidé les élèves à accompagner leur BD d'un fond sonore. Candice, aidée dans sa classe par la maîtresse *« Plus de maîtres que de classes »* insiste : *« Ces élèves-là ont plus besoin que d'autres d'apports culturels. Je travaille toujours sur projet et le concours BnF est une formidable occasion. En plus, gagner le premier prix, c'est vraiment super et nous voilà repartis sur un autre projet, la classe de découverte en Normandie au mois de juin ! »* De plus, Candice reconnaît que les contacts avec les familles ne sont pas toujours aisés. C'est par ce type de projet, immédiatement accessible sur le blog de la classe créé cette année, qu'elle tisse des liens avec les parents de ses élèves, en donnant à voir le travail fourni, en donnant sens aux apprentissages, bien plus qu'un travail classique d'écrit. *« De A à Z, on s'est tous bien amusés ! Et maintenant, on est drôlement fiers… »* Alors, les élèves de Candice, bientôt un diaporama sur la classe de découverte ?

champagne pour la BD

DEUXIÈME PRIX
un caméscope numérique

L'ASH (adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés) à l'honneur pour deux des quatre enseignants primés ! L'une en Unité d'Enseignement à l'IME de Varennes-Vauzelles (58) et l'autre en ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire) au collège Jean Vilar de Riom (63).

Après des années de remplacement, Sophie Faivre travaille depuis 2007 à l'IME de Varennes-Vauzelles dans la Nièvre, auprès de grands adolescents à la scolarisation parcellaire. Elle les emmène tous les ans au festival de la BD à Angoulème. Alors, le thème du concours de la BnF a été comme un défi à relever pour elle et ses élèves. Aidés par un éducateur de l'établissement, spécialiste en arts visuels et après une lecture intense des contes traditionnels, ces jeunes ont imaginé une BD à la mise en scène volontairement en noir et blanc. Sophie reconnaît qu'*« il y a eu une part de catharsis dans l'écriture de la BD pour certains de mes élèves au vécu douloureux. Ils s'échappaient par l'imaginaire, ils osaient dire des choses… et ils ont construit de la pensée pour rendre cette BD compréhensible. »* Le groupe s'est soudé, les jeunes regardent enfin le monde extérieur. Pour Sophie, c'est sûr, elle recommencera l'an prochain.

Nathalie Martin et Martine Smideren enseignent dans les ULIS du collège Jean Vilar de Riom dans le Puy-de-Dôme. Aidés par le professeur d'arts plastiques du collège, Fabrice Lecompte, les 23 jeunes des deux ULIS avaient pris la décision de participer au concours après une rencontre avec le graphiste Rémi Saladin. De nombreux scénarii ont été écrits, et tous portaient déjà l'idée de voyage. L'idée leur est alors venue de se mettre en scène eux-mêmes, avec des moments clés de leur histoire et en ne dessinant que l'essentiel. Le produit final est extraordinaire, avec une mise en page très originale, comme les livres pour jeunes enfants qu'on déplie. La cerise sur le gateau : *« Gagner un caméscope est vraiment très chouette, on part tous en rando dans les Alpes, et on pourra faire un petit film pour les familles ! »* GINETTE BRET

LES DEUX AUTRES GAGNANTS DU 2E PRIX

- école primaire Joliot Curie de Tavaux (39), classe de CE2/CM1 de M Beaufreton
- école élémentaire de l'Orme de Marcoussis (91), classe de CP de Mme Isnard

TROISIÈME PRIX
un appareil photo numérique

- école Breton de Bu (28), classe de MS/GS de Mme Thomas
- école primaire de Volpajola (Corse), classe de PS/MS/GS/CP de Mme Angeleri
- école élémentaire 47B avenue d'Ivry à Paris, classe de CE1B de Mme Bertrand
- école de St-Just Malmont (43), classe de CM2 de M Berthasson

LES PRIX « COUPS DE CŒUR DU JURY »
un lot de livres de L'*École des loisirs*

- école Jean Giono de Lyon, classe de CP de Mme Igersheim et classe de CM2 de Mme Lessort
- école Pierre Julien de St-Paulien (43), classe de CE1 de Mme Pauzon
- école Edouard Peisson de Luynes (13), classe de CM1 de Mme Lucchesi
- IME Paul Soulie de Montauban (82), classe de Mme Anthiniac
- école primaire de St-Médard (32), classe de CM1/CM2 de Mme Flamant
- école Le Notre de Le Chesnay (78), classe de CM2 de Mme Holley
- école primaire Victor Hugo de Gagny (93), classe de CE2 de Mme Lemaire
- école élémentaire 47B avenue d'Ivry à Paris, classe de CM1B de Mme Buffey-Girard
- école élémentaire Jean Lannette de Bordes (64), classe de CM2 de Mme Schmitt
- école Michel de la Fournière d'Orléans (45), classe de CM1/CM2 de Mme Morio
- école élémentaire Maurice Thorez B de Champigny sur Marne (94), classe de CE2 de Mme Bocquillon
- école Aveyron de Lyon (69), classe de CM1 de Mme Chareyron
- école Michel Gounod du Mans (72), classe de CM1/CM2 de Mme Schléret et M Petit
- école élémentaire Leclerc de Croissy sur Seine (78), classe de CP de Mme Couteau
- école Victor Hugo de Lambersart (59), classe de CE1 de Mme Stetsenko
- collège Jean Giono de Marseille (13), ULIS de Mme Cadenel

L'ensemble des réalisations sur snuipp.fr
↘ Rubrique Le syndicat / La vie du syndicat

QUESTIONS/RÉPONSES

Quelles sont les activités sportives nécessitant un encadrement renforcé dans le cadre d'une sortie scolaire ?

Certaines activités nécessitent en effet un encadrement renforcé : activités physiques et sportives faisant appel aux techniques des sports de montagne, du ski, de l'escalade ou de l'alpinisme, les activités aquatiques et subaquatiques, les activités nautiques avec embarcation, le tir à l'arc, le VTT, le cyclisme sur route, les sports équestres, les sports de combat, le hockey sur glace, la spéléologie (Classe I et II). Le taux minimum d'encadrement est précisé dans le tableau suivant :

ÉCOLE MATERNELLE, CLASSE MATERNELLE OU CLASSE ÉLÉMENTAIRE AVEC SECTION ENFANTINE	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE
Jusqu'à 12 élèves, le maître de la classe plus un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé* ou un autre enseignant.	**Jusqu'à 24 élèves, le maître de la classe plus un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé* ou un autre enseignant.**
Au-delà de 12 élèves, un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé* ou un autre enseignant supplémentaire pour 6 élèves.	**Au-delà de 24 élèves, un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé* ou un autre enseignant supplémentaire pour 12 élèves.**

NB : En dérogation aux taux fixés par le tableau ci-dessus, le taux minimum d'encadrement renforcé pour le cyclisme sur route est le suivant : jusqu'à 12 élèves, le maître de la classe, plus un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé ou un autre enseignant et, au-delà de 12 élèves, un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 6 élèves.

** L'agrément d'un intervenant bénévole est lié à la participation à un stage spécifique ou à des journées d'information organisées par la commission départementale pour l'éducation physique et sportive dans le premier degré.*

De plus, des équipements individuels de sécurité peuvent être nécessaires (casque, brassières, équipements de protection etc...).

N.B : certaines activités dangereuses sont interdites. Il convient de se reporter notamment à la circulaire 99-136 du 21 septembre 1999 (Organisation des sorties scolaires dans les écoles) et solliciter en cas de doute les personnes ressources de la circonscription ou du département.

Qu'est-ce qu'un accident de service ?

Il s'agit d'un accident qui résulte de « l'action violente et soudaine d'une cause extérieure provoquant au cours du travail ou du trajet une lésion du corps humain. » Le fait qu'un accident soit survenu sur le lieu et pendant les heures de travail ne présume pas de l'imputabilité au service. C'est au fonctionnaire d'en apporter la preuve. Il faut demander le bénéfice du congé pour accident de service en alléguant l'imputabilité au service et en transmettant à l'IEN un certificat médical du médecin traitant. La décision d'imputabilité est prise après avis de la commission de réforme (sauf cas où l'imputabilité est reconnue par l'administration). Le fonctionnaire conserve l'intégralité de son traitement. L'administration prend en charge les honoraires médicaux et les frais conséquents à l'accident, en payant directement les frais engagés. Le congé est prolongé jusqu'à la reprise de fonction ou jusqu'à ce que l'état de santé soit consolidé. La consolidation est la stabilisation de l'état de santé, qui permet d'évaluer les éventuelles séquelles et de déterminer le taux d'invalidité qui pourrait en résulter. Les représentants du personnel siègent en commission de réforme. Contactez la section départementale du SNUipp-FSU qui pourra vous aider.

LU DANS LE BO

N° 14 DU 3 AVRIL 2014

- Un texte de cadrage sur les dispositifs relais. Schéma académique et pilotage : ateliers, classes et internats
- Actions éducatives : la journée nationale du sport scolaire fixée cette année au mercredi 17 septembre 2014 avec pour thème la santé et le bien-être.
- Partenariat : Un accord-cadre entre le ministère de l'Education nationale et la MGEN pour des actions de promotion de la santé et du bien-être au travail en direction des personnels et des élèves.

N° 16 DU 17 AVRIL 2014

- Actions éducatives : Une note sur la journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition avec un lien vers un portail de ressources pédagogiques.

N° 17 DU 24 AVRIL 2014

- Une instruction ministérielle sur la mise en œuvre du 3e plan autisme 2013-2017 : plans d'actions régionaux ; cadrage des appels à projets portant spécifiquement sur la création de places nouvelles en établissements ou services médico-sociaux pour personnes avec autisme ou autres troubles envahissants du développement (TED) ; programmation et cahier des charges des unités d'enseignement en maternelle.

De Gustave Doré aux graveurs d'aujourd'hui

Le musée d'Orsay consacre une exposition à Gustave Doré, prodigieux artiste du XIXe siècle, illustrateur des plus grands auteurs, véritable passeur de la culture européenne. Au cœur de l'imaginaire contemporain, il aura une influence sur l'illustration, la bande dessinée et le cinéma. En dépassant la fonction ornementale, ses illustrations prennent une dimension narrative (les dix gravures du Petit Poucet reconstituent le schéma narratif du conte), parfois explicative, l'illustration répondant à certaines interrogations de l'enfant de façon plus éloquente qu'une leçon de vocabulaire. De plus il réinvente la gravure sur bois qui reste aujourd'hui une technique d'illustration originale. Petit tour d'horizon de livres récents sur cet artiste prolixe et autres ouvrages illustrés par des contemporains qui mettent aussi leur univers de graveurs au service des textes et de l'imaginaire.

COUP DE CŒUR

AH! ERNESTO,

de Marguerite Duras, illustré par Katy Couprie,Thierry Magnier Albums Jeunesse

C'est l'histoire d'un petit garçon qui ne veut pas retourner à l'école, parce qu'à l'école, dit-il, «on m'apprend des choses que je ne sais pas». Ses parents vont voir le maître pour le mettre au courant de la décision d'Ernesto. La discussion pose des questions essentielles sur la connaissance et l'enseignement. À l'occasion du centenaire de l'auteure, la réédition de ce texte, et les illustrations de Katy Couprie qui explore la question du savoir en s'inspirant des leçons de choses et des cabinets de curiosité, offre une seconde vie à ce livre longtemps oublié. À savourer sur le site de l'éditeur, une lecture commentée du texte par Jeanne Moreau.

GUSTAVE DORT,

d'Albert Lenant, Musée d'Orsay et L'atelier du poisson soluble

Un hommage tout en gravures pour entraîner le lecteur dans un voyage pittoresque au cœur des songes d'un certain petit Gustave qui rencontre tour à tour Don Quichotte, les animaux des fables de La Fontaine, Gargantua, toujours flanqué d'une petite poule au vert Véronèse qui, longtemps, hanta les rêves d'enfant du grand illustrateur. Rêves, cauchemars, paysages oniriques et personnages issus de l'imaginaire des plus grands auteurs : une fois n'est pas coutume, ce sont les illustrations qui cèdent au texte, bref et poétique, un rôle d'illustration.

LE LION ET LES TROIS BUFFLES,

de Moncef Dhouib, illustré par May Angeli, Seuil Jeunesse

Trois buffles partent à la découverte du monde et affrontent d'abord victorieusement un troupeau d'hyènes. Mais que vaudra leur union face au lion qui sait, lui, qu'il ne pourra les vaincre qu'un après l'autre et qu'il lui faudra diviser pour mieux... dévorer. Ce n'est pas la force du lion qui entraîne sa victoire, mais son intelligence des situations. La gravure puissante scande le jeu brutal de la nature dans une fable où les illustrations campent le drame et le jeu des hachures installe le paysage.

LA PLUIE EST AMOUREUSE DU RUISSEAU,

de David Dumortier, illustré par Julia Chausson, Rue du Monde

Une tendre histoire d'amour entre mademoiselle La Pluie et monsieur Ruisseau, telle une kyrielle de gouttelettes poétiques autour du thème de la pluie. Jeux de mots ou de lettres, pirouettes et fines évocations, ces courts poèmes se savourent un par un, page par page, ou tous ensemble, dans une rafraîchissante giboulée ! Les gravures colorées de Julia Chausson sont autant d'empreintes sur le chemin du livre : des bois gravés où la pluie et le ruisseau sont personnifiés. Combinées à une mise en page et une typographie variée, ces images ajoutent une belle touche à ce voyage dans lequel le ruisseau et la pluie ont rendez-vous avec la vie.

LA FONTAINE-DORÉ CHOIX DE FABLES,

préface d'Alain Rey, Bibliothèque nationale de France - 2013

Inspirée de l'édition originale de 1867 conservée à la Réserve des livres rares, cette publication réunit cent fables richement illustrées dont le réalisme poétique de Doré décuple la puissance.

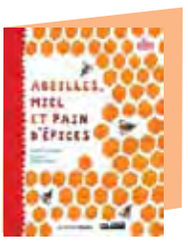

ABEILLES, MIEL ET PAIN D'ÉPICES,

Sandrine Le Guen, illustrations de Steffie Brocoli, Collection «Ateliers Villette», Acte Sud

Un petit cahier ludique et pédagogique pour découvrir la vie de la ruche. Véritable petite usine produisant miel et cire utilisés par l'homme, la ruche emploie nourrices, gardiennes, ventileuses ou ménagères... Indispensables à des milliers de végétaux qu'elles aident à se reproduire, les abeilles sont aujourd'hui menacées par les pesticides. Le graphisme simple et sympathique et les aplats de couleurs donnent à ce documentaire romancé une douce tonalité.

MARION KATAK

EN BREF

UNICEF

TA VOIX, TES DROITS

L'Unicef lance sa deuxième consultation nationale des 6 -18 ans, une enquête en ligne qui permet aux enfants et aux jeunes de s'exprimer sur leurs droits. Elle avait révélé l'année dernière qu'un enfant sur cinq était en situation d'intégration sociale précaire. Cette année le questionnaire s'enrichit d'un dossier pédagogique à destination des enseignants du cycle 3 et des éducateurs : *« Enfants reporters : de la consultation à l'action »*. Il propose des activités pédagogiques sur le thème des droits de l'enfant au quotidien pour accompagner la réponse au questionnaire.

www.jeparledemesdroits.fr

USEP

P@RCOURS SPORTIF EN LIGNE

L'USEP lance *« Le p@rcours sportif »* une application internet destinée aux enfants et accessible de la maison comme de l'école. Elle vise à éduquer l'enfant à la santé et à la citoyenneté en l'incitant à inscrire les différents moments de sa pratique sportive sur cette interface éducative. Pour l'USEP, c'est une façon de souligner *« la nécessaire cohérence entre les différents temps de pratique de l'enfant, de l'école au club, en passant par le cadre familial ou amical »*. L'interface permet d'extraire des éléments d'informations sur la pratique physique et sportive à l'échelle d'une école ou d'un territoire.

www.u-s-e-p.org

LAÏCITÉ

LA CHARTE EXPLIQUÉE AUX ENFANTS

Alors que la Charte de la laïcité est aujourd'hui affichée dans toutes les écoles, la Ligue de l'enseignement, en partenariat avec les éditions Milan, met à la disposition des enseignants un document d'accompagnement pédagogique pour en expliciter les différents articles avec leurs élèves. Il s'agit de rendre plus accessible à chacun le sens des dix grandes idées énoncées dans ce texte et de favoriser leur appropriation. Des liens vers des sites ressources dédiés à la laïcité sont également proposés.

www.laligue.org

AIGREFEUILLE (31)

CHERCHEURS D'ESPACE EN CONGRÈS

Des étudiants doctorants aident les élèves à préparer leur intervention au congrès.

Les 24 élèves du CM1-CM2 de l'école primaire d'Aigrefeuille (31) ont depuis quelque temps la tête dans les étoiles. Dégagés des contingences terrestres, ils planchent depuis janvier assistés de leur maîtresse, Pascale Desmarre et de deux étudiants doctorants de l'Université de Toulouse sur la problématique de la vie dans l'espace. Mais le 23 mai, il s'agira de quitter les hautes sphères et de remettre les pieds sur terre. Car à cette date, les élèves de Pascale rejoindront leurs camarades de 5 autres classes de la périphérie toulousaine pour participer au 5e Congrès scientifique des enfants. Ils devront alors présenter leurs travaux à l'auditoire réuni à la Cité de l'Espace de Toulouse sous forme de deux présentations orales et de deux posters évoquant les 4 thèmes de recherche qu'ils ont retenus : L'eau dans l'espace, peut-on vivre sur mars ? l'alimentation des cosmonautes, les dangers de l'espace. Le compte à rebours est donc enclenché pour toute la classe qui travaille d'arrache-pied pour finaliser les productions.

Un vrai congrès scientifique

Après un travail de questionnement collectif facilité par l'intervention d'un maître ressources en sciences, les élèves ont procédé à des recherches, compilé des informations et se livrent maintenant à un travail rigoureux de tri et de synthèse pour aboutir à une présentation compréhensible par tous. Un projet qui a suscité un réel enthousiasme selon Pascale qui évoque la somme de recherches sur Internet menées par les enfants ainsi que la pile impressionnante de documents sur l'espace qui envahissent sa classe. *« C'est l'occasion pour les élèves de mener un travail en groupe, d'apprendre à trier les informations, d'utiliser efficacement les TICE »,* ajoute la maîtresse. Pour Christophe Chaffardon, initiateur et responsable du projet, l'objectif est de sensibiliser les enfants aux métiers de la recherche. *« On évoque beaucoup les chercheurs dans les laboratoires mais les scientifiques sont aussi des gens qui font beaucoup de congrès. Il s'agit de mettre les enfants en situation réelle pour leur faire travailler l'expression orale et la communication en direction de leurs pairs »*. Vidéo-projecteur, micros, badges, livrets de congressistes... tout le décorum sera respecté quand les 24 élèves d'Aigrefeuille investiront la cité des sciences pour échanger avec leurs collègues. PHILIPPE MIQUEL

PORTRAIT

Audrey Rollin, maîtresse d'une classe de « deux ans » à Bordeaux

Après avoir enseigné en élémentaire, en maternelle, en milieu rural et urbain, Audrey, 35 ans, a choisi de se lancer dans l'aventure d'une classe de tout-petits ouverte à Bordeaux à la rentrée, à l'école Point du jour classée en éducation prioritaire. Dans ce quartier où elle travaillait déjà auparavant, *« pour beaucoup d'enfants le français n'est pas la langue maternelle et certains d'entre eux découvrent l'école en arrivant au CP »* précise Audrey, qui connaît bien les difficultés que rencontrent des familles parfois très distantes dans leur rapport à l'école. Le projet élaboré par l'équipe, qui a d'ailleurs bénéficié d'un temps de formation au dispositif *« Scolarisation des moins de trois ans »,* comprend un important volet d'ouverture aux autres acteurs de la petite enfance tels que les médecins de PMI *« qui sont des relais efficaces, la crèche avec laquelle je travaille à l'intégration progressive de deux petites filles, les assistantes sociales de la MDSI… »* Du sur-mesure et pour la quinzaine d'enfants accueillis chaque jour, *« il n'y a pas photo ! »* s'enthousiasme Audrey. *« On voit bien les progrès qu'ils font au niveau du langage, de l'entrée dans la communication, dans le rapport aux adultes et aux autres enfants, et puis les parents, qui nous disent leur confiance, le plaisir qu'ils ont à voir leurs petits avancer. »* Des parents, les mamans surtout, qui viennent d'ailleurs régulièrement à l'école, sur le temps scolaire, pour découvrir les comptines par exemple, et peuvent ainsi partager un peu de ce qui se fait en classe avec leurs enfants. Il y a encore beaucoup à faire, bien sûr. Et Audrey entend bien poursuivre l'expérience, pour peu que le dispositif soit pérennisé… FRANCIS BARBE

AUDREY ROLLIN OCCUPE UN DES SIX POSTES DU DISPOSITIF « SCOLARISATION DES MOINS DE TROIS ANS » IMPLANTÉS À LA RENTRÉE DANS LE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE.

LA TÉLÉ PRÉFÈRE LES CSP+

En 2013, les cadres et les professions intellectuellement supérieures représentent 57 % des personnes vues dans les programmes de télévision alors qu'ils ne sont que 7 % dans la population. C'est un des enseignements du dernier *« baromètre de la diversité »* publié depuis 2011 par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). A contrario, les *« inactifs »* qu'ils soient sans emploi, retraités, au foyer ou même enfant sont très peu représentés dans les programmes.

PART DES CATÉGORIES SOCIO PROFESSIONNELLES DANS LA POPULATION ET PART DE LEUR REPRÉSENTATION À LA TÉLÉVISION (HORS PUBLICITÉ) / EN POURCENTAGE

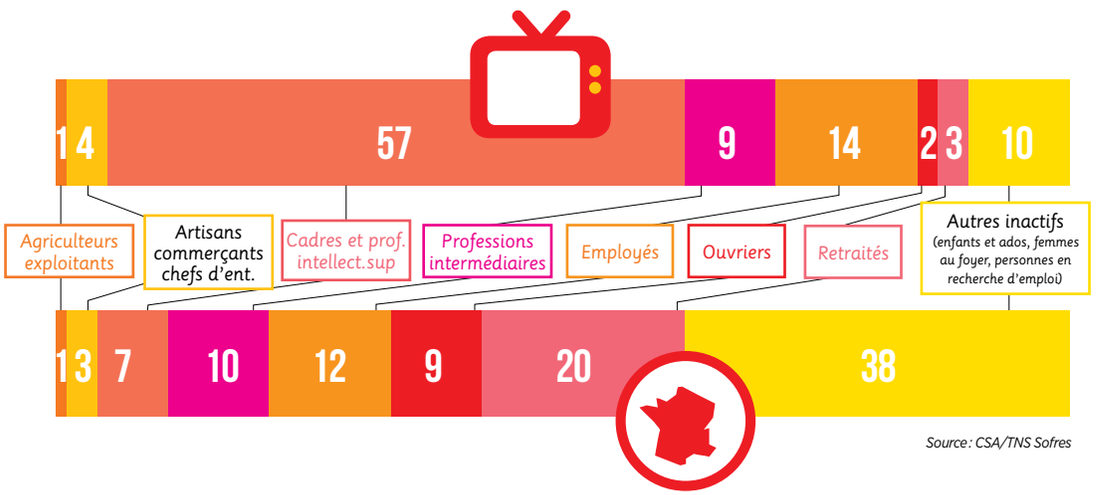

Source : CSA/TNS Sofres

EN BREF

ÉDITION

UNE COLLECTION DÉDIÉE À L'ÉGALITÉ

« Égale à égal », c'est le nom de la collection lancée par les éditions Belin en partenariat avec le Laboratoire de l'égalité pour sensibiliser le grand public aux différents aspects des inégalités entre les sexes dans la vie économique, politique, domestique, dans l'éducation, le sport, la culture. Des ouvrages courts, qui se veulent informatifs et pragmatiques sur les solutions aux problèmes posés. Trois premiers titres sont déjà proposés : *« À la télévision les hommes parlent, les femmes écoutent », « Et si on en finissait avec la ménagère ? », « Les femmes valent-elles moins cher que les hommes ? ».*

DÉFENSEUR DES DROITS

UN GUIDE DES DROITS DES USAGERS EN MATIÈRE DE SANTÉ

« Usagers : votre santé, vos droits » : Le pôle santé du Défenseur des droits et le ministère des Affaires sociales et de la Santé publient un guide pratique sur les droits des malades à destination des usagers. Il se compose de vingt-six fiches pratiques et pédagogiques qui résument les points clés à retenir sur des thématiques telles que l'accès aux soins, le patient acteur de sa santé, l'information sur la qualité des soins ou encore l'exercice des droits.

www.defenseurdesdroits.fr/documentation

LU SUR SNUIPP.FR

DÉCROCHAGE SCOLAIRE

LA FRANCE DANS LA MOYENNE

En 2012, 11,6% des 18-24 ans ont quitté le système scolaire en France sans aucun diplôme d'après une étude de l'Insee publiée fin avril. Une situation légèrement meilleure que la moyenne européenne, les sorties précoces étant plus fréquentes dans le sud de l'Europe et plus rares en Europe du nord, notamment en Finlande. Dans ce pays, « les enseignants sont formés à détecter tôt et à accompagner les élèves les plus enclins aux sorties précoces. » selon l'auteure de l'étude.

www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/FR-UE14_e_D4_education.pdff

Unis contre l'extrême droite

Le SNUipp, avec la FSU, s'est associé à d'autres organisations et associations pour lutter contre l'extrême droite. Un livre s'attaque aux idées fausses propagées par le FN et, sur le terrain, un travail de vigilance se met en place.

« Il n'y a jamais eu autant d'étrangers en France », « Nous sommes envahis par l'islam qui veut détruire notre mode de vie », « Réservons les logements sociaux aux Français », « Sortons de l'euro pour rétablir la santé économique de la France ». Ces affirmations autrefois cantonnées au café du commerce ou aux officines extrémistes tendent à se banaliser. Dans un livre qui vient de paraître, le journaliste Pierre-Yves Bulteau en recense 73 qu'il examine, démonte et réfute une à une. *« En finir avec les idées fausses propagées par l'extrême droite »** est édité avec le soutien de syndicats (Fsu, Cgt Solidaires), d'organisations étudiantes et lycéennes (Fidl, Unef, Unl) et d'associations (Ligue des droits de l'homme et Mrap). Pour ces partenaires, le résultat des récentes élections municipales a rendu d'autant plus urgente cette mobilisation contre l'extrême droite, initiée dès l'automne dernier, et qui s'est déjà concrétisée par une initiative nationale unitaire le 29 janvier. Selon Bernadette Groison, secrétaire générale de la Fsu, *«les élections municipales ont interrogé de plein fouet le mouvement syndical. Le Front national vient sur notre terrain, utilise notre vocabulaire, détourne certaines de nos propositions, il était absolument nécessaire que nous répondions».* Ce livre se veut un outil militant *«pour armer les membres de nos organisations qui nous demandent comment répondre»*, poursuit-elle. Le livre ne fait en effet pas appel à la morale mais fournit une solide contre-argumentation. Ainsi, sur le prétendu manque à gagner que représentent les travailleurs étrangers pour la France, il explique que si ceux-ci perçoivent 47,9 milliards d'euros de l'État (allocations, prestations de santé, retraites), *« ils versent 60,3 milliards en impôts, cotisations et taxes à la consommation. Soit un solde positif de 12,4 milliards.»*

Mais les partenaires de cette publication ne comptent pas en rester là. Ils ont décidé de mener également un travail de vigilance autour de l'administration des 14 villes qui sont dirigées par le Front national. Ils s'engagent à soutenir les personnels et usagers des services publics de ces communes et seront particulièrement attentifs à la politique scolaire de ces communes et à l'arrivée d'élus FN au sein des conseils d'administration des établissements scolaires.

Dans le même temps, le collectif annonce que les initiatives de sensibilisation du monde du travail et de la jeunesse au danger que représente l'extrême droite vont se multiplier. Les arguments sont en tout cas prêts et rassemblés. ALEXIS BISSERKINE **Éditions de l'Atelier, 5 €.*

Richard Moyon, enseignant retraité et co-fondateur de RESF

3 QUESTIONS À

« Il est illégal de ne pas scolariser un enfant de moins de 16 ans »

RESF a 10 ans, comment s'est créé le réseau ?

En 1995 alors que j'étais professeur au lycée professionnel Jean Jaurès de Châtenay-Malabry (92) un élève vient me voir en m'expliquant qu'il vient de recevoir une *« invitation à quitter le territoire français »*. C'est le choc. L'équipe enseignante se mobilise et nous obtenons sa régularisation. Et de nombreuses autres les années qui ont suivi. En mars 2004, nous obtenons la régularisation de deux élèves avec une première grande médiatisation à l'échelle nationale. Dans la foulée nous lançons l'*« appel à la régularisation des élèves sans papiers »* avec des syndicats, la LDH, la FCPE… De cet appel naîtra le Réseau Éducation Sans Frontières.

Comment expliquer sa réussite fulgurante ?

Le caractère sensible, humain, et souvent dramatique des situations, renforcé par le fait qu'il s'agisse d'enfants, parfois arrêtés dans les écoles, fait fortement vibrer les consciences. En outre, l'urgence de la cause mobilise et fédère des organisations et des individus qui font taire leurs divergences dans un souci d'atteindre un objectif commun, dont la réussite est palpable. Et puis nous avons le droit pour nous. Certes, les circulaires du ministère de l'Intérieur sont dures, mais nous nous appuyons sur la convention internationale des droits de l'enfant qui reconnaît la scolarisation comme un droit fondamental. De plus, il est illégal de ne pas scolariser un enfant de moins de 16 ans en France.

Quel bilan tirer de son action ?

Chaque collectif local tire son propre bilan mais aujourd'hui il y a près de 200 associations, syndicats ou partis qui soutiennent le RESF, ainsi qu'une myriade d'individus aux orientations différentes. Le bilan concret c'est la régularisation de dizaines de milliers de personnes, des milliers d'expulsions évitées et le retour d'une quinzaine de personnes expulsées. L'action de RESF a contribué à faire évoluer les consciences sur le métissage profond de la population française. En voyant une photo de classe aujourd'hui, qui peut discerner un enfant français d'un enfants étranger ou même savoir qui est sans papier ?

PROPOS RECUEILLIS PAR VINCENT MARTINEZ

AGENDA

LE 17 MAI À PARIS

ÉDUCATION PRIORITAIRE

« L'éducation prioritaire, une nouvelle fois refondée ou relancée. Cette fois-ci comment réussir ? » L'Observatoire des zones prioritaires met la question à l'ordre du jour de sa journée nationale. Si certaines conditions de la réussite sont connues, tables rondes et ateliers travailleront sur la manière de les articuler pour passer à une réussite effective et pas seulement dans les 102 REP +.

www.ozp.fr

LES 27 ET 28 MAI À MARSEILLE (13)

ÉCOLE 2.0

Le thème des 2es rencontres de l'Orme organisées par le CRDP d'Aix-Marseille sera *« École numérique : une école augmentée ? »*. Conférences, ateliers, tables-rondes, démonstrations de matériel, les rencontres se veulent à la fois un lieu d'échange sur les matériels, les contenus et les services et un espace de réflexion sur la plus-value pédagogique que peut apporter le numérique à l'école.

www.orme-multimedia.org/r2014

LES 4 ET 5 JUIN À LYON (69)

FORMATION DE FORMATEURS

Le cycle de formations de formateurs du centre Alain Savary s'achèvera cette année sur une session qui aura pour thème : *« Comment soutenir et accompagner la réussite des élèves ? Dispositifs, apprentissages, trajectoires. »* La réflexion s'appuiera sur des comptes rendus de recherche et des témoignages d'expériences concrètes.

http://ife.ens-lyon.fr/formation-formateurs

DU 4 AU 6 JUIN À BORDEAUX (33)

OSER L'AUTRE

Un colloque international de sociologie soutenu par l'Espé d'Aquitaine mettra en questions « les climats, les violences et les vulnérabilités scolaires ». Il s'agira d'éclairer ces phénomènes par les apports de la recherche *« et/ou de proposer des pistes propices à l'amélioration du mieux-vivre ensemble et de la réussite scolaire »*.

espe-aquitaine.fr/fr/colloque-oser-lautre

CINÉMA

AU DELÀ DES BARRIÈRES

Adaptation d'un roman de Philippe Vilain, *Pas son genre,* le nouveau film de Lucas Belvaux, raconte les amours difficiles d'un professeur de philosophie trop parisien, nommé à Arras à son grand désespoir. Il y rencontre une « petite » coiffeuse qui lit *Closer.* La bande-annonce du film est trompeuse, en faisant passer *Pas son genre* pour une énième comédie sentimentale sans envergure. Comme le titre l'indique, la structure est celle d'*Un amour de Swann* (« Dire que j'ai voulu mourir pour une femme qui n'était pas mon genre »). Loin de l'exercice littéraire, Belvaux livre une méditation originale et sensuelle sur l'engagement amoureux, le racisme social, les choix qui engagent le destin, la distance entre les discours intellectuels et la vérité des sentiments. Rien à voir avec les variations sur le couple que le cinéma français répète souvent inutilement. Profondeur psychologique, réflexion politique aiguë, sur des images très belles, très raffinées. Belvaux est au meilleur de son talent de cinéaste, de dialoguiste, de narrateur toujours en mouvement. On assiste surtout au triomphe d'une comédienne à l'énergie stupéfiante, Émilie Dequenne. Elle a une telle puissance de jeu, une telle présence, que la seule légère invraisemblance du film, c'est que son partenaire (Loïc Corbery) réussisse à lui résister. Mais c'est le sujet du film, que peut-il y faire… On se dit quand même que ce professeur de philosophie aurait évité beaucoup d'erreurs de jugement s'il avait vu *Pas son genre* avant de rencontrer sa Jennifer. RENÉ MARX

Les critiques de cinéma de Fenêtres sur Cours sont sur laviedesfilms.com

MUSIQUE

PETITES VOIX

Dans un train à vapeur, l'accordéoniste Marc Perrone emmène les enfants pour un périple imaginaire et musical. Entre le soufflet de l'accordéon et la vapeur de la locomotive, *« le nez au vent pour tout bagage »,* la petite Louise s'envole vers le sud, le désert et la savane africaine. Un piano à bretelles plein d'entrain.

« La tête de l'emploi » propose une rencontre de proximité, appareil au poing, histoire de découvrir en musique et en chansons une jolie palette de métiers. Ce livre disque écrit et interprété par Antoine Sahler avec Juliette, Nicolas Jules, Lucrèce Sassella est raconté par François Morel. Embarquez pour un petit tour du quartier avec les illustrations espiègles d'Aki.

Pour tout connaître de la voix, les Editions Actes Sud Junior proposent un petit album pour répondre à toutes les questions qu'on se pose. Edité dans le cadre de l'exposition de décembre dernier sur la voix, l'album tient debout tout seul. Pour découvrir les aspects physiologiques, les différents timbres, ses multiples expressions et interprétations . LAURE GANDEBEUF

LA PETITE LOUISE, SES VOYAGES ET SON ACCORDÉON
ACTES SUD JUNIOR LIVRE CD
À PARTIR DE 4 ANS

LA TÊTE DE L'EMPLOI
ACTES SUD JUNIOR LIVRE CD
À PARTIR DE 4 ANS

LA VOIX
DOMINIQUE SOUTON AURORE PETIT ACTES SUD JUNIOR

ENTRETIEN AVEC

Pierre Rosanvallon, historien, professeur

« Redonner la parole à la société »

PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE ET À L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SCIENCES SOCIALES, PIERRE ROSANVALLON VIENT DE LANCER L'INITIATIVE CITOYENNE *« RACONTER LA VIE »*. IL A PUBLIÉ RÉCEMMENT *« LE PARLEMENT DES INVISIBLES »*, LE MANIFESTE DE CE PROJET.

Quelle est l'ambition du projet « Raconter la vie » ?

Il a pour but de sortir d'un état préoccupant de la démocratie française. Les récentes élections ont montré une progression du populisme d'extrême droite qui est l'expression d'un sentiment diffus mais répandu d'abandon social. Beaucoup de Français ont le sentiment qu'ils ne sont pas écoutés, pas pris en compte, qu'il y a une coupure entre ce qu'ils vivent et le monde des décideurs politiques et des médias. Il s'agit donc de redonner la parole à la société de façon sensible. Le projet s'appuie sur un site Internet dans lequel peuvent être postés et commentés des récits de vie et sur une collection d'ouvrages qui a pour but de redéfinir les conditions sociales émergentes et de rendre compte de trajectoires individuelles.

D'où vient cette crise de la représentation ?

Elle a deux origines. La première est due à la professionnalisation de la politique. Les partis qui s'occupaient traditionnellement des intérêts et des préoccupations de groupes sociaux particuliers n'ont plus cette dimension de représentation sociale. Leurs dirigeants sont devenus des professionnels qui connaissent peu la vie réelle.
Mais la société est devenue aussi plus illisible et les politiques et les médias font souvent référence à une société qui n'existe plus. Aujourd'hui les conditions de travail les plus dures ne se trouvent pas dans l'industrie automobile mais dans l'agroalimentaire, les ouvriers les plus nombreux travaillent dans la logistique. Ces conditions sociales émergentes ne sont pas décrites, cela produit un monde invisible. Parfois c'est le travail lui-même qui est invisible car il n'est pas décrit dans toutes ses dimensions avec ce qu'il comprend d'invention, de créativité, de bricolage.

En quoi la publication de récits de vie peut-elle redynamiser la démocratie ?

Nous faisons le pari intellectuel que pour redonner une lecture de la société aujourd'hui, il faut différents types d'écritures et d'approches. Il faut bien sûr celle des sciences sociales. Mais il faut aussi la voix de l'écrivain car son travail apporte une connaissance et un regard neufs. Nous la mettons à égalité avec la voix directe des témoins qui, à travers leurs récits, par un langage immédiatement proche de l'expérience, donnent aussi une lecture et une compréhension de la réalité.

Cette place donnée à l'individu nie-t-elle le collectif ?

Chacun d'entre nous est défini collectivement mais aussi par une aspiration à la singularité. Il est nécessaire que la connaissance de la société soit fondée sur deux pieds : les conditions sociales d'une part et d'autre part la compréhension des trajectoires et des évènements structurants la vie des individus. Des récits comme *« Une juge de 30 ans »* que nous publierons bientôt ou *« Moi Anthony, ouvrier d'aujourd'hui »* déjà paru, partent de l'individu mais nous permettent de lire et pénétrer une condition sociale de façon plus précise, sensible, en tout cas différente de celle des statistiques. Mais c'est bien faire le portrait d'une condition collective.

Le monde syndical est aussi concerné ?

Certaines revendications autour du salaire ou du statut ont un niveau de généralité qui n'a pas besoin d'investigation particulière, mais d'autres doivent s'appréhender à partir des communautés d'expérience, de ce que vivent les gens. Par exemple pour développer des revendications autour de l'aménagement du temps de travail, il faut avoir une claire compréhension de ce que sont les rythmes et l'organisation du temps des individus.
Dans l'histoire, les syndicats ont d'ailleurs toujours été des coopératives d'expérience et la part des enquêtes sociales était importante pour décrire la vie de leurs membres et des groupes sociaux qu'ils représentaient.

L'école participe-t-elle de cette fabrique des invisibles ?

L'école a la chance d'être un lieu social et son travail, au delà des apprentissages disciplinaires, c'est de favoriser la connaissance mutuelle des individus et des groupes sociaux. De construire du « commun »à partir des différences sociales ou culturelles. Mais un commun qui ne soit pas vécu sur le mode de l'identité mais sur celui de l'intercompréhension.

PROPOS RECCUEILLIS PAR ALEXIS BISSERKINE

raconterlavie.fr